

**LES ZONES DE FRACTURES TERRITORIALES
EN BASSE-NORMANDIE**

RAPPORT

présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

par Bernard BELHAIRE

Juin 2006

REMERCIEMENTS

Monsieur Bernard BELHAIRE, rapporteur, remercie Mademoiselle Élisabeth HONORAT pour sa contribution à l'élaboration et à la rédaction de cette étude.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	5
INTRODUCTION.....	7
VOLUME II : ANALYSE DES CARTES	9
I - LES CONDITIONS DE VIE	9
A - LE LOGEMENT.....	9
1 ^o L'habitat	10
2 ^o Logement et précarité	15
3 ^o Les résidences secondaires.....	21
B - LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	22
1 ^o Les monuments historiques	22
2 ^o Les bibliothèques.....	23
3 ^o Les équipements sportifs	23
C - LES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX	26
1 ^o Les schémas départementaux de développement commercial.....	26
2 ^o Le maillage territorial en équipements commerciaux de première nécessité	29
3 ^o Le maillage des professions libérales	30
D - L'ENVIRONNEMENT.....	31
1 ^o La qualité de l'air	31
2 ^o La qualité de l'eau	34
3 ^o Le traitement des déchets	35
4 ^o La sécurité	36
II - LES SERVICES RÉGALIENS	37
A - LA SANTE	37
1 ^o La démographie médicale	37
2 ^o L'offre de soins : accessibilité et adaptation	42
3 ^o La morbidité et la mortalité	46
B - L'EDUCATION.....	53
1 ^o La petite enfance	54
2 ^o De la diversité éducative.....	55
3 ^o ...À la proximité scolaire.....	59
4 ^o De l'échec scolaire	65
III - LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	69
A - L'ACCESSIBILITE	69
1 ^o les réseaux de communication.....	69
2 ^o Les infrastructures routières.....	70
3 ^o Le transport collectif	70
B - LA CONNECTIVITE	71
1 ^o Des besoins numériques qui diffèrent.....	71
2 ^o les zones blanches.....	71
C - LES CONDITIONS D'INNOVATION.....	73
1 ^o Jeunes et qualification.....	73
2 ^o Démographie des entreprises	74

IV - LA DIVERSITE SOCIALE.....	77
A - LES DEMANDEURS D'EMPLOI	77
B - PRECARITES ET MAILLAGE SOCIAL.....	78
1 ^o Les précarités.....	78
2 ^o Le maillage social.....	79

AVANT-PROPOS

L'expression "fracture territoriale" est relativement récente. En 1995, elle apparaissait dans un discours du futur Président de la République. La fracture territoriale était alors considérée comme source mère d'un divorce entre plusieurs aménagements de l'espace : la concentration urbaine et la désertification rurale.

Dès lors, cette taxinomie, pas encore totalement ancrée dans le langage courant, souhaitait et souhaite toujours mettre en lumière les déséquilibres territoriaux à corriger.

Le Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie, saisi par le Conseil Régional sur "les zones de fracture territoriale" fut alors confronté à un problème de définition qui allait être déterminante pour la problématique.

Cet exercice atypique, contribution au schéma régional d'aménagement du territoire, a pour objectif d'identifier les territoires en difficulté pour que les acteurs publics, notamment le Conseil Régional, et privés puissent intervenir pour tenter de remédier dans la mesure du possible à tout ou partie des déséquilibres.

Afin de cibler ces territoires, une méthodologie originale, empruntée à l'Observatoire des territoires, a été utilisée. En effet, quatre familles de critères ont été posées pour réaliser cette étude : les conditions de vie (logement, équipements culturels et sportifs, équipements commerciaux et environnement), les services régaliens (santé et éducation), les conditions de développement économique (l'accessibilité, la connectivité et la jeunesse et la qualification) ainsi que la diversité sociale (les demandeurs d'emploi, les différents visages de la précarité et le maillage en structures sociales).

Cette étude repose sur des documents cartographiques. C'est pourquoi, il est constitué de deux volumes : le premier présente les cartes et le second les analyses respectives.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la révision du schéma régional d'aménagement du territoire qui a pour objectif de proposer une politique territoriale, le conseil régional a chargé le conseil économique et social régional d'une réflexion sur "Les zones de fracture territoriale". Il s'agit d'identifier les territoires en difficulté pour que les acteurs publics, notamment le conseil régional, et privés puissent intervenir pour tenter de remédier dans la mesure du possible à tout ou partie des déséquilibres.

Cette contribution se traduit par une étude qui repose sur des documents cartographiques appelant respectivement des analyses qui font l'objet de ce second volume. Cet exercice atypique se fonde sur une méthodologie particulière, inspirée des paramètres utilisés par l'Observatoire des territoires dans son ouvrage "*Dynamiques et diversité des territoires français*". En effet, de là, quatre familles de critères ont été choisies pour traiter cette saisine : les conditions de vie, les services régaliens, les conditions de développement économique et la diversité sociale.

VOLUME II : ANALYSE DES CARTES

I - LES CONDITIONS DE VIE

A - LE LOGEMENT

Le logement est un des principaux paramètres pour mesurer les fractures présentes sur le territoire. En cinq ans, la Basse-Normandie a connu un développement du nombre de ses logements, tout type confondu : de 731 000, elle est passée à 770 000 logements.

De façon panoptique, la Basse-Normandie connaît un pourcentage¹ très élevé de maisons individuelles (71,28 % pour une moyenne métropolitaine de 55,89 %). En revanche, elle se situe dans la moyenne métropolitaine pour le pourcentage de ménages propriétaires, 55,72 % pour 54,74 %. De même pour la superficie moyenne par habitant qui est de 29,41 m², la Basse-Normandie se situe dans la moyenne métropolitaine (29,55 m²). Le prix de vente moyen des appartements neufs en 2005 s'élevait à 2 500 euros par m² pour une moyenne métropolitaine de 2 850 par m². Des disparités sont d'ores et déjà à relever, par exemple le prix de vente moyen des appartements neufs sur le littoral qui s'élève à 2 800 euros par m². S'agissant du prix moyen des maisons neuves, il était de l'ordre de 2 000 euros par m² pour une moyenne métropolitaine de 2 200 euros par m².

Il s'agit donc de cibler les zones qui subissent un véritable abandon des biens immobiliers, les zones qui ont une pénurie de logements à loyers modérés ce qui les prive de toute une frange de la population à revenu modeste, enfin les zones aux types de précarité variés comme le surnombre d'occupants ou l'inconfort des logements souvent lié à l'insalubrité.

En revanche, lors de cette analyse, ne sera pas développé le thème du logement étudiant qui fait l'objet d'une étude du conseil économique et social régional, intitulée "*Le logement des étudiants en Basse-Normandie*".

Afin d'avoir une vision d'ensemble sur le logement, plusieurs aspects vont être traités : dans un premier temps sera abordée la question de l'habitat, avant d'exposer conjointement les thèmes du logement et de la précarité, et en dernier lieu, les

1 Tous ces pourcentages, qui datent de 1999, ont été établis par l'INSEE. Ils sont extraits du document de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale - nouvelle Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires - intitulé "Dynamiques et diversité des territoires français" publié à La documentation française, page 102, novembre 2005. Ce pourcentage a légèrement baissé en 2005, il est passé à 70,9 %.

résidences secondaires - la Basse-Normandie étant la quatrième région française après la Corse, le Languedoc-Roussillon et la Provence Alpes Côte d'Azur.

19 L' HABITAT

La question de l'habitat peut être abordée sous deux angles : d'une part, la construction neuve ce qui implique *de facto* l'étude du foncier, d'autre part le fonctionnement des marchés du logement apprécié à partir de la vacance.

1.1 - La construction neuve

En premier lieu, il est nécessaire de donner quelques éléments concernant le foncier en Basse-Normandie. En 2004, la Safer a enregistré 9 983 notifications représentant une surface de 29 159 hectares pour 580 millions d'euros. Plusieurs types d'espace sont concernés :

- le marché de l'espace en vue de son aménagement : "il s'agit des parcelles utilisées soit par l'État ou les collectivités pour la réalisation d'infrastructures, soit des particuliers comme terrains à bâtir. En 2004, ce marché a représenté 7,4 % en surface (2 157 hectares) de l'ensemble du marché de l'espace rural et 13,3 % en valeur (77 millions d'euros)"²,
- le marché de l'espace résidentiel et de loisirs ou des espaces non productifs : "le marché de l'espace résidentiel et de loisirs concerne les achats par des non-agriculteurs de maisons à la campagne pour un usage de résidence principale ou secondaire ou de petites parcelles non bâties acquises dans le but d'améliorer leur propriété ou d'y pratiquer une "agriculture de loisirs" ainsi que les parcelles forestières. En 2004, ce marché a enregistré 3 921 transactions portant sur une surface de 3 375 hectares, soit 11,6 % du marché de l'espace rural, mais 50,5 % en valeur (293 millions d'euros)"³,
- le marché forestier notifié n'est pas entièrement enregistré à la SAFER. "*En 2004, 136 ventes représentant 2 553 hectares ont été enregistrées*"⁴,
- le marché agricole : "il s'agit de biens à caractère strictement agricole au moment de la vente et qui conservent cette vocation après. En surface, ce marché a représenté près des 3/4 du marché de l'espace rural (20 968 hectares), mais seulement 33,8 % en valeur (196 millions d'euros)"⁵.

Le marché de l'espace résidentiel et de loisirs ou des espaces non productifs est donc celui qui est le plus important en valeur. Le marché qui "consomme" le plus d'espaces est le marché agricole ; en outre, 20 % des biens bâtis de l'ensemble du marché foncier rural sont acquis par des exploitants agricoles.

² Safer, "*Le marché foncier rural en Basse-Normandie, 1995-2004*", Caen, 2005.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

Carte n°1 : Part des mutations foncières bâties acquises par des non agriculteurs sur l'ensemble du marché foncier bâti (cumul 2002, 2003, 2004)

QuickTime™ et un décompresseur
Photo - JPEG sont requis pour visualiser
cette image.

En outre, en dix ans, le marché de l'espace rural a triplé de volume selon la direction régionale de l'équipement⁶. Le marché est ainsi passé "*de 200 à 600 millions d'euros par an alors que les surfaces sont restées stables*"⁷. Il en est conclu qu'il est difficile de trouver un terrain à bâtir dans les périphéries d'agglomération avec un portefeuille moyen. La Safer indique que "*pour la huitième année consécutive, le prix moyen, à l'hectare, de la terre a augmenté pour s'établir, pour l'ensemble de la Basse-Normandie, à 4 490 euros*"⁸.

⁶ Direction régionale de l'équipement, "*Le foncier en Basse-Normandie*", Les études.com, numéro 4, Caen, décembre 2005. Cette étude est disponible sur internet : basse-normandie.equipement.gouv.fr

⁷ *Ibid.*

⁸ Safer, "*Le marché foncier rural en Basse-Normandie, 1995-2004*", Caen, 2005.

D'après la carte "Le prix moyen des terres agricoles par région naturelle", les prix moyens par hectare des biens non bâtis, vendus libres de plus de 50 ares, dans les régions naturelles du Bocage, des pays d'Auge nord et sud, de la plaine de Caen sud et du Cotentin ont augmenté en dix ans de 60 %. Pour les régions naturelles de l'Avranchin, des plaines de Caen nord et sud et du Pays d'Auge nord, le prix moyen est supérieur à 6 000 euros par hectare. Enfin, toutes les régions naturelles de l'Orne et la Hague-Bocage de Valognes dans la Manche ont un prix moyen inférieur à 4 000 euros par hectare. Dans le cas de l'Orne, il est à noter que le pays d'Auge et Le Merlerault ainsi que le Perche ornais ont connu entre 1996 et 2005 une évolution du prix moyen par hectare entre 50 et 60 %. Ces deux régions et surtout le Pays d'Auge et Merlerault tendent à rattraper le prix moyen du Pays d'Ouche. Cet élément est certainement à mettre en corrélation avec la proximité de Paris et donc la possibilité d'acquérir des terres tant pour l'agriculture de loisirs que pour des raisons personnelles d'ordre environnemental ou esthétique.

S'agissant du marché des maisons à la campagne, c'est-à-dire des fonds bâtis de moins de 5 hectares acquis par des non agriculteurs ou des agriculteurs âgés de plus de 60 ans, la Safer met en évidence la faible augmentation du nombre de transactions (augmentation de 3 %) en signalant toutefois que le volume financier connaît une hausse de 18 %. D'après la carte "*Marché des maisons à la campagne*", les zones où le marché semble tendu, *id est* là où les prix moyens des mutations foncières sont élevés et le nombre de mutations faible - moins de dix - correspondent à Trouville-sur-mer et au secteur de Bayeux ; dans une moindre mesure, nonobstant dans une optique de marché tendu, peuvent être cités l'ouest de Cherbourg-Octeville, le secteur de Carentan, de Coutances, le nord de Granville, le centre du Calvados, le secteur d'Argentan, le secteur de Mortagne-au-Perche, de Longny-au-Perche et de Rémalard.

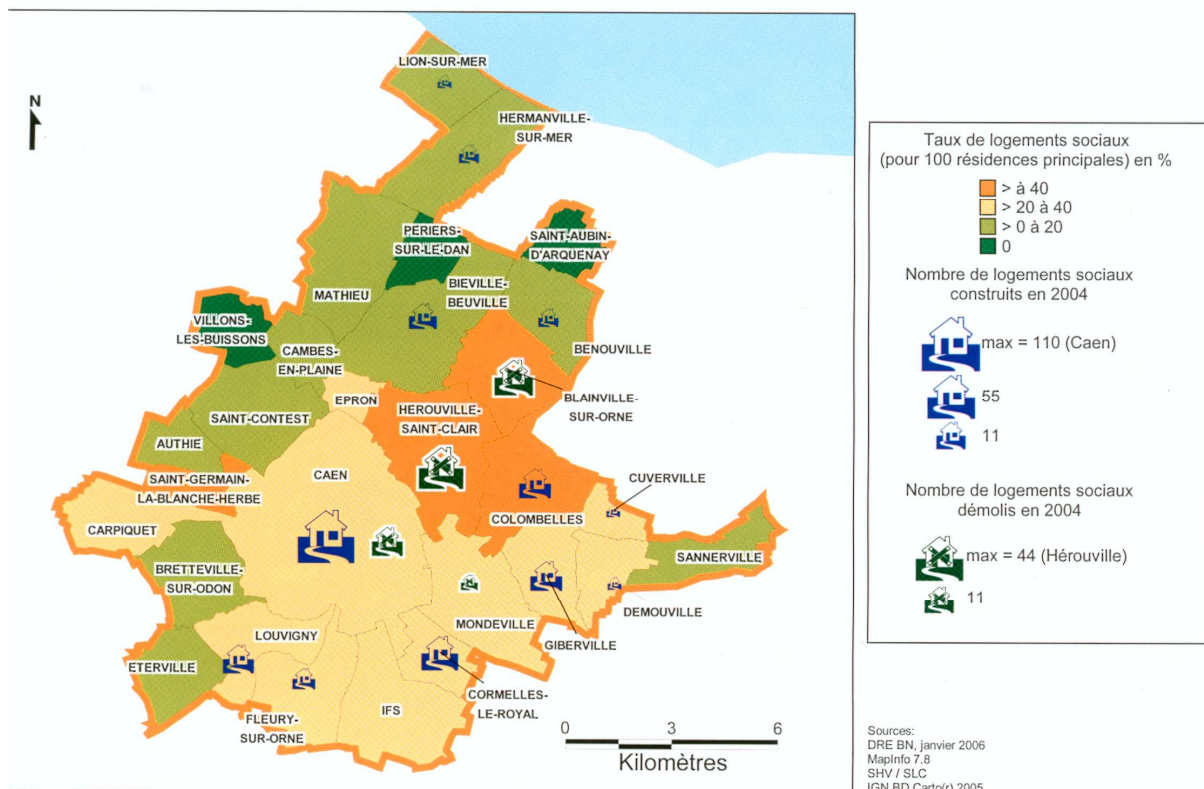
Par voie de conséquence, des problématiques différentes sont à traiter eu égard à chaque espace. En effet, dans certaines régions naturelles où des symptômes comme une concentration trop importante et des prix moyens trop élevés s'agissant des biens bâtis ou des terres constructibles, sont observés, il est nécessaire de veiller à ce qu'aucune frange de la population ne soit écartée de la possibilité d'un logement décent par l'acquisition d'un espace foncier. Par ailleurs, dans d'autres zones, moins soumises à la pression immobilière, il faut veiller à éviter l'abandon de certains espaces et la vacance de certains logements.

S'agissant de l'habitat en Basse-Normandie, il est observé une prépondérance des maisons individuelles. Parmi ce type de logement, la construction neuve bénéficie de la préférence des bas-normands. Le secteur rural, limitrophe d'une aire périurbaine ou urbaine, doit ainsi répondre aux attentes de la population. Tant les actifs que les jeunes retraités ainsi que les personnes séparées recherchent tout particulièrement ce type d'espace.

En 2004, une progression de 25 % par rapport à 2003 a pu être observée en matière de construction neuve, portant le nombre de logements commencés à 8 100. Une partie de la construction de ces logements tient aux organismes HLM (1 000 logements) ; 400 logements sociaux ont pu être bâtis "*grâce aux financements du*

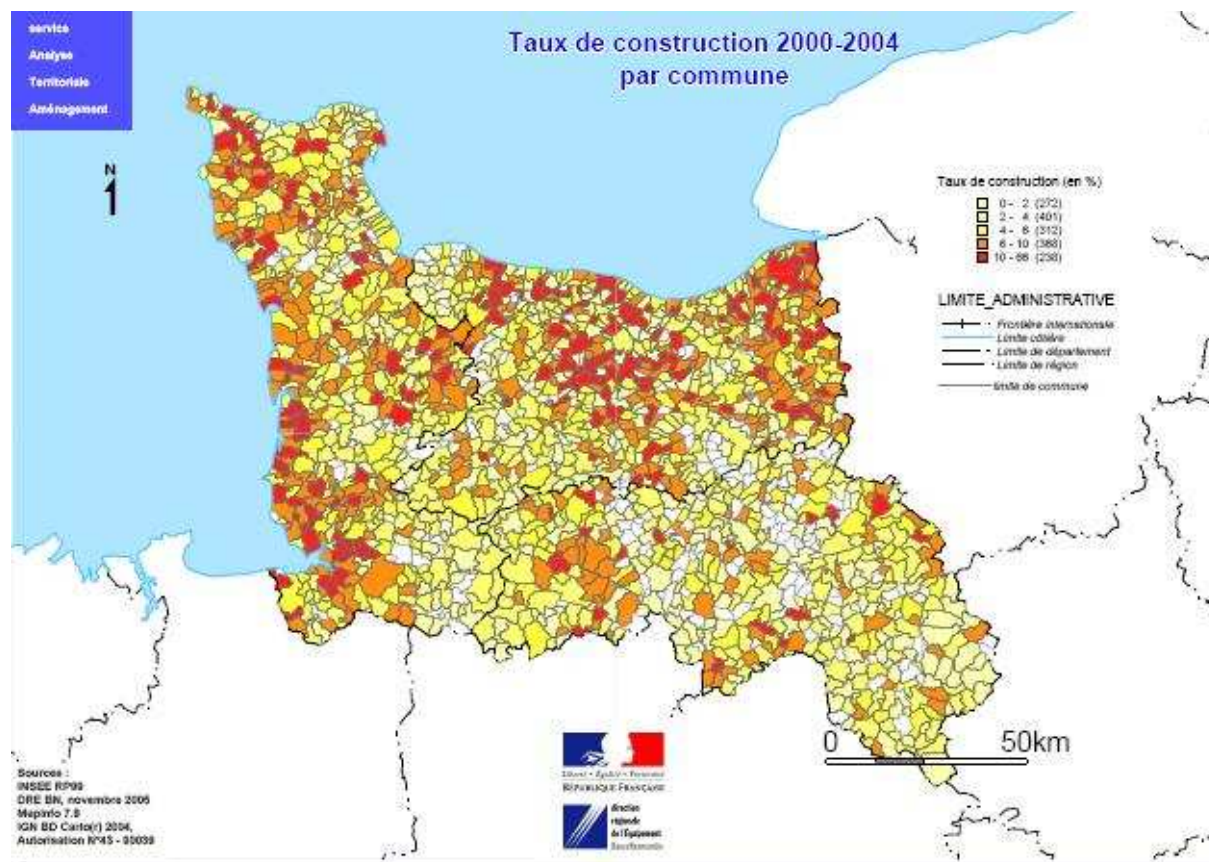
type prêts locatifs sociaux"⁹. La progression en 2005, même si elle fut moindre qu'en 2004, continue d'être conséquente. 9 200 logements ont été commencés, soit une progression de 12 %. Près de la moitié de ces chantiers sont des logements individuels pour une occupation personnelle. S'agissant de la construction du logement social, deux dispositifs existent : tout d'abord, l'agence nationale pour la rénovation urbaine et le plan de cohésion sociale.

Carte n°2 : Les logements sociaux à Caen-La-Mer en 2005



⁹ Direction régionale de l'équipement, "Le parc locatif social en Basse-Normandie au 1^{er} janvier 2005", Caen, janvier 2006.

Carte n°3 : La construction neuve de 2000 à 2004



1.2 - Le logement vacant

Entre 1990 et 1999, le nombre de logements vacants a diminué en Basse-Normandie, passant de 39 813 à 39 424, soit moins de 1 %, alors qu'au plan national il a augmenté, passant de 1 879 952 à 1 968 738, soit une hausse de 4,72 %. La part des logements vacants dans l'ensemble des logements (résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels et logements vacants) y est par ailleurs en baisse, passant de 5,97 % à 5,40 %. Ce taux de vacance a également baissé en France métropolitaine, passant de 7,16 % à 6,86 %. *De facto*, cela rend un peu plus forte la pression sur le logement.

Le logement vacant, d'après la carte de synthèse sur le logement, est supérieur à la moyenne nationale, c'est-à-dire 6,86 %, dans les régions naturelles suivantes :

- le cœur du marais du Cotentin qui comprend le sud de la Hague-Bocage de Valognes, l'ouest du Cotentin et le nord du Bocage de Coutances et de Saint-Lô,
- le sud de l'Avranchin,

- une large bande du sud-ouest de la Basse-Normandie qui comprend le Mortainais, le sud du Bocage de Coutances et de Saint-Lô ainsi que le sud-ouest du Bocage,
- une large bande qui traverse le centre du département de l'Orne,
- le sud-est du Perche ornais,
- le nord-est du Pays d'Auge nord, autour de Honfleur.

Plusieurs explications sont à mettre en exergue outre le facteur naturel qui est *sine qua non*. Il suffit pour s'en convaincre de citer le littoral de la côte nord de la baie du Mont Saint-Michel qui a une variation démographique négative depuis 1975. En effet, tout d'abord, le taux de vacance a été établi eu égard au recensement de 1999 tandis que les données sur la propriété britannique datent de 2005, il est ainsi possible d'émettre le constat de la sauvegarde d'une partie du patrimoine immobilier par les britanniques. Par ailleurs, le prix de l'immobilier contribue dans certaines zones comme à Honfleur à un taux de vacance plus élevé. Enfin, le fort pourcentage de construction neuve influe nécessairement sur le taux de vacance.

2° LOGEMENT ET PRECARITE

2.1 - Le parc social

En premier lieu, le logement social, qui, sauf cas très sporadique, ne doit pas être assimilé à la précarité, mais qui *a contrario* est un moyen de prévention, est un mode de logement important en Basse-Normandie. En effet, en 1999, lors du dernier recensement, plus de 18 % des ménages habitent un logement social. Au 1^{er} janvier 2003, ont été recensés, par la direction régionale de l'équipement, 108 827 logements sociaux dont 107 137 sont proposés à la location. Au 1^{er} janvier 2005, il s'agissait de 110 000 logements sociaux soit 19 % des résidences principales. La Basse-Normandie est ainsi classée au cinquième rang des régions de France avec 76 logements sociaux pour 1 000 habitants. D'après le recensement général de 1999, la région enregistre également un pourcentage élevé, 23 %, de ménages vivant dans un parc social pour les communes de moins de 5 000 habitants. Trois facteurs peuvent être avancés :

- la reconstruction qui a été menée par les bailleurs sociaux,
- le nombre important de pôles ruraux,
- le revenu moyen des ménages bas-normands qui est inférieur à d'autres régions.

Il est également intéressant de noter que 52 % du parc social se situe dans les six principales unités urbaines, et plus de 86 % de ces logements sont regroupés dans les zones urbaines. En outre, près de 18 % des logements sociaux sont en zone urbaine sensible et 21,5 % des logements sociaux sont dans les quartiers prioritaires des contrats de ville. En 2006, 2 140 logements doivent être construits dont 1 510 bénéficient des prêts locatifs aide d'intégration (PLAI) et des prêts locatifs à usage social (PLUS). Les deux tiers seront construits dans le Calvados - 1 000 logements -, 300 dans la Manche et 210 dans l'Orne. Les sites de construction ne

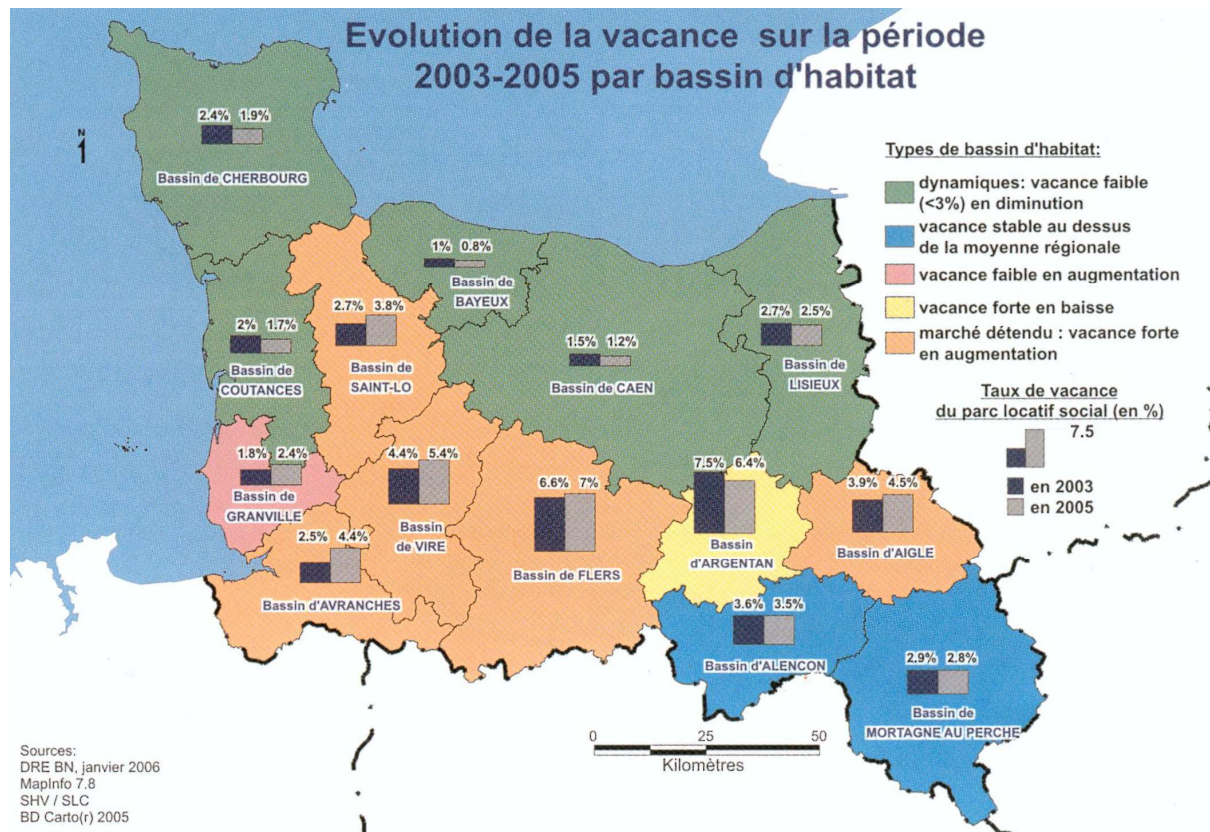
sont pas déterminés au *pro rata* du nombre d'habitants mais en fonction des difficultés multiples (du nombre de logements disponibles, de la vacance, des problèmes sociaux, etc...) afin de corriger les anomalies.

La direction régionale de l'équipement note que depuis 1990, la construction de pavillons est supérieure à celle des appartements. En effet, un tiers du parc est constitué de pavillons. Ils se situent majoritairement dans les zones périphériques des agglomérations et les bourgs ruraux les plus éloignés. L'Orne a notamment enregistré en 2005, 235 logements pavillonnaires, doublant ainsi son parc entre 2003 et 2005.

De manière générale, l'augmentation des loyers a été moins forte pour les logements locatifs publics par rapport aux logements privés : 5,5 % de progression entre 2003 et 2005 pour 6,5 % dans le privé. En revanche, le Calvados se distingue par une augmentation de 7 % sur la même période que précédemment

Enfin, en janvier 2003, plus de 2 900 logements sociaux sont vacants selon la direction régionale de l'équipement, ce qui représente environ 2,7 % du parc locatif. Ce chiffre est stable puisqu'il est resté identique au 1^{er} janvier 2005. Des contrastes sont cependant à opérer entre le Calvados qui subit une tension plus forte avec un taux de mobilité de 11,2 % et un taux de vacance de 1,8 %, et les deux autres départements. La Manche a en effet un taux de vacance de 2,6 % et un taux de mobilité de 13,7 % ; l'Orne a, quant à elle, un taux de vacance qui s'élève à 5,3 % et un taux de mobilité de 15,3 %.

Carte n°4 : Évolution de la vacance sur la période 2003-2005 par bassin d'habitat



Des disparités *infra*-régionales sont à noter. Elles sont de différente nature. La direction régionale de l'équipement relève que le type de logement social, collectif ou individuel, est déterminant dans le phénomène de la vacance. En effet, 90 % des logements vacants appartiennent au secteur collectif avec un taux de vacance de 3,6 % contre 1 % pour le logement individuel. D'après la carte ci-dessus, toutes les zones en vert, c'est-à-dire les bassins de Lisieux, Caen, Cherbourg et Coutances, connaissent un marché plus tendu que dans les autres bassins d'habitat.

2.2 - Le logement très inconfortable et suroccupé

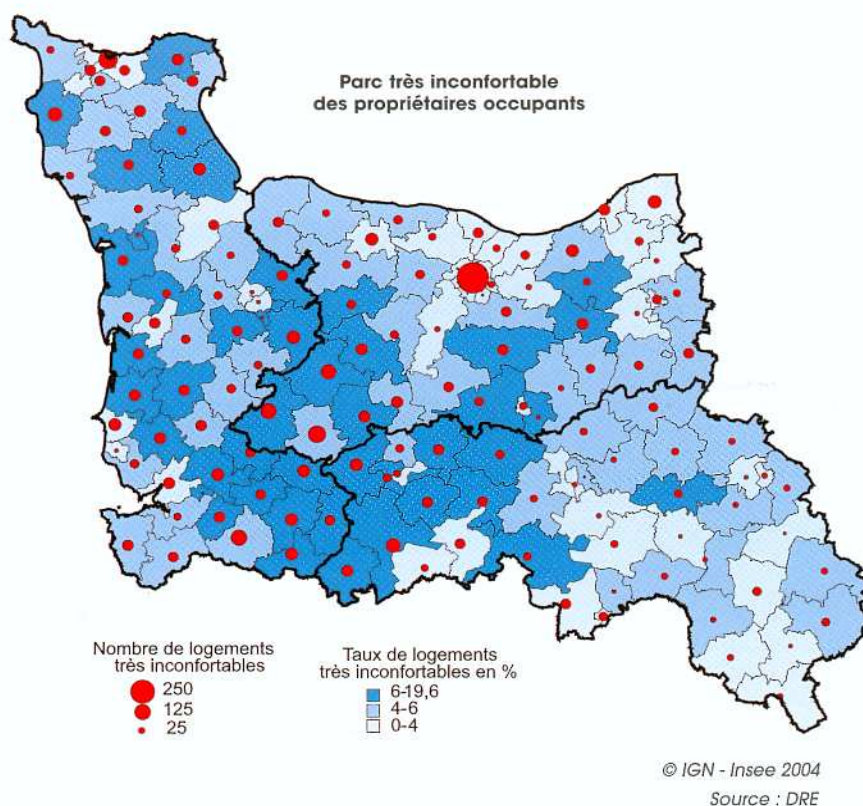
Par ailleurs, un logement est considéré comme très inconfortable lorsqu'il lui manque au moins deux des trois éléments indispensables suivants : WC, chauffage central et douche ou baignoire. Toute la Basse-Normandie est concernée, cependant, à des degrés divers. La Manche enregistre le plus grand pourcentage de logements inconfortables sur le parc locatif privé, 5,1 % comme en témoigne le tableau qui figure ci-dessous.

	Logement des propriétaires occupants	% sur le parc propriétaires occupants	Logements locatifs privés	% sur le parc locatif privé	Total des logements très inconfortables
France entière	302 608	2,3	159 537	2,9	462 145
Basse-Normandie	11 660	3,5	4 750	3,8	16 410
Calvados	3 575	2,6	1 710	2,8	5 285
Manche	5 127	4,2	2 064	5,1	7 191
Orne	2 958	3,9	976	4,1	3 934

Tableau n°1 : Le nombre de logements très inconfortables en Basse-Normandie

Source : Insee, RGP 1999, traitement ANAH

Carte n°5 : Parc très inconfortable des propriétaires occupants



Il est important de noter que le parc social n'est quasiment pas concerné par l'inconfort principalement en raison des normes précises en vigueur et contrôlées.

S'agissant de la suroccupation des logements, *id est* lorsque la surface est égale ou inférieure à $9m^2$ par personne, la direction régionale de l'équipement a recensé 3 715 logements considérés comme "*lourdement suroccupés*"¹⁰. En Basse-Normandie, 6,61 ‰ du parc de logements est suroccupé pour une moyenne nationale de 13,61 ‰. Cela concerne en premier lieu les centres urbains tels Caen, Cherbourg, Granville mais également la côte de Nacre et la côte fleurie. Toutefois, sont également touchées certaines zones rurales en raison des faibles ressources financières des ménages, en deçà même du seuil d'accès au parc social. Paradoxalement, le parc social est le moins concerné par la suroccupation des logements avec *a contrario* des logements sociaux sous-occupés du fait du vieillissement de la population.

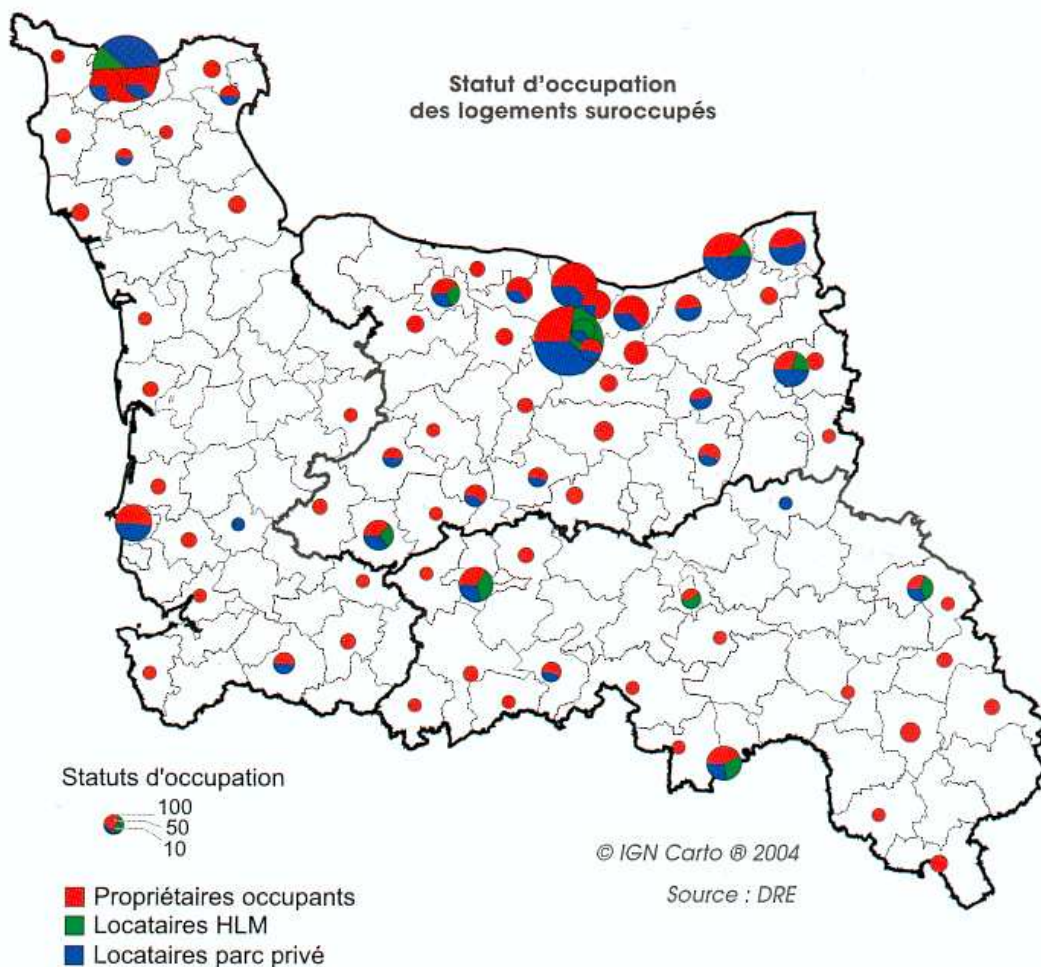
¹⁰ CRCOS, "*Différentes facettes de la précarité en Basse-Normandie*", in chapitre III "*Inconfort et suroccupation*", Caen, janvier 2006.

Statut d'occupation du logement	Logements suroccupés					Part dans le parc de logements	
	Basse-Normandie	Calvados	Manche	Orne	France	Basse-Normandie	France
Habité par le propriétaire	2 034	909	678	447	125 519	6,03 ‰	9,03 ‰
Loué en HLM	435	259	78	98	58 474	4,17 ‰	15,40 ‰
Loué dans le parc privé	1 246	640	393	213	138 502	10,32 ‰	23,10 ‰
Total	3 715	1 808	1 149	758	322 495	6,61 ‰	13,61 ‰
Part dans le parc de logements	6,61 ‰	7,09 ‰	5,99 ‰	6,55 ‰	13,61 ‰		

Tableau n°2 : Les logements suroccupés en Basse-normandie

Source : METATTM, FILOCOM 2001, traitement

Carte n°6 : Localisation et statut d'occupation des logements suroccupés



NB : l'absence de données sur certains cantons est liée au secret statistique. Si le nombre de foyers fiscaux vivant dans un logement suroccupé, dans un même canton, est inférieur à 11, les données ne sont pas diffusables.

3/ LES RESIDENCES SECONDAIRES

La part des résidences secondaires dans l'ensemble des logements a connu entre 1990 et 1999 une baisse qui n'est pas significative. En effet, cette part est passée de 16,38 % à 16,28 %. Dans le même temps, le nombre de résidences secondaires a augmenté d'environ 9 500, passant de 109 264 à 118 895. Cette diminution de la part des résidences secondaires alors même que leur nombre a augmenté s'explique par une augmentation du nombre de l'ensemble des logements. *De facto*, il peut être conclu que l'offre immobilière est plus importante.

La part de résidences secondaires en Basse-Normandie est par ailleurs bien supérieure à la part nationale. En 1999, la part française s'élevait à 10,14 %. De même, le nombre de résidences secondaires s'est accru plus rapidement qu'au niveau national, une augmentation de 8,8 % en Basse-Normandie pour une augmentation nationale de 3,2 %.

D'après la carte synthétique sur le logement, les plus forts pourcentages enregistrés concernent principalement les zones côtières le long de la façade atlantique de la Manche, entre Avranches et Granville, et Montmartin-sur-mer et Barneville-Carteret. La côte est de la Manche est également concernée de façon parcellaire autour d'Aumeville-Lestre, de Ravenoville-Plage, l'est de la Pointe du Hoc, Arromanches-les-bains, Courseulles-sur-mer, puis, de façon continue, la côte fleurie est concernée entre Cabourg et le nord de Trouville-sur-mer. L'intérieur du territoire connaît des taux de résidences secondaires beaucoup moins importants excepté autour de la roche d'Oëtre et de Bagnoles-de-l'Orne. Enfin, toute la partie est de la région est soumise à une forte influence parisienne.

Parmi les comptes de propriété bas-normands, plus de 7 000, soit moins de 1 %, sont tenus par des britanniques domiciliés au Royaume-Uni. La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) de Basse-Normandie dans son étude de décembre 2005 intitulée "*La propriété britannique en Basse-Normandie*" indique que la "*moitié de ces comptes sont situés dans la Manche (surtout dans le sud-est du département, autour de Sourdeval), et près du quart dans le Calvados et l'Orne (principalement sur la côte fleurie ainsi qu'à Vimoutiers et ses alentours)*". De manière générale, les britanniques préfèrent l'intérieur des terres plutôt que le littoral. Ils s'installent surtout dans le sud de la Manche, dans les cantons qui connaissent une part de vacance supérieure à la moyenne nationale, c'est-à-dire supérieure à 6,86 %.

Le sud-est de la Manche, il est vrai, selon la carte des prix moyens des maisons en 2004, enregistre les prix moyens de maisons les plus faibles de la Basse-Normandie, moins de 100 000 euros. S'agissant de Vimoutiers, le prix moyen appartient à la tranche supérieure - 100 000 à 150 000 euros - ; quant à la côte fleurie, elle enregistre les prix moyens les plus élevés - entre 250 000 et 500 000 euros. Il ne s'agit donc certainement pas de la même population dans ces territoires.

La forte attractivité des résidences secondaires en Basse-Normandie s'explique aussi peut-être par sa plus grande capacité à offrir des logements anciens, élément important pour les européens. En effet, 38 % des logements ont été achevés avant 1949 contre 31 % en Pays de la Loire et 29 % en Bretagne. Les bassins d'emploi de

Flers, L'Aigle, et Mortagne sont les plus concernés. En outre, la Basse-Normandie attire les résidents secondaires de par ses richesses naturelles qui se trouvent aux portes de Paris.

B - LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

La Basse-Normandie est d'une richesse culturelle à la mesure de son histoire.

19 LES MONUMENTS HISTORIQUES

En 2004, il y avait 1 672 protections de monuments historiques dont un peu plus de la moitié, 883, dans le Calvados, 408 dans la Manche et 381 dans l'Orne. Certaines communes en abritent un grand nombre. 60 monuments historiques sont protégés à Honfleur, 62 au Mont-Saint-Michel, 26 à Alençon.

Le moyen-âge et la seconde guerre mondiale sont loin d'être les seules périodes à avoir marqué de leurs empreintes les espaces bas-normands même si ce sont les principales. Les six périodes convenues ont transmis des vestiges : la préhistoire, la protohistoire, l'antiquité, le moyen-âge, l'époque moderne et l'époque contemporaine. Les édifices protégés sont de nature et de période très diverses. 13 catégories d'édifices ont été relevées par la direction régionale des affaires culturelles : le patrimoine religieux, les demeures, les parcs et les jardins, le patrimoine militaire, le patrimoine funéraire, le génie civil, les sites et espaces urbains, les vestiges archéologiques, le patrimoine industriel, les édifices publics, l'architecture commerciale, l'architecture de la culture et des loisirs, l'édicule et l'architecture de villégiature.

Les demeures constituent le type d'édifices bas-normands qui compte le plus de protections aux monuments historiques. Ces édifices sont au nombre de 781. Le patrimoine religieux avec 581 édifices classés est également très présent.

En raison d'une forte disparité entre d'une part le Calvados et d'autre part la Manche et l'Orne, concernant le classement des monuments historiques, les protections ont davantage concerné l'Orne et la Manche entre 1985 et 1997. Pourtant, depuis 1998, la prééminence du classement des monuments historiques touche de nouveau le Calvados principalement pour la protection des demeures et du patrimoine religieux.

Le bilan des protections de monuments historiques en Basse-Normandie de juin 2004 souligne en conclusion qu'il y a peu d'édifices classés pour les demeures et le patrimoine religieux du XX^e siècle. De même, il a "*peu de classements ... pour des patrimoines récemment protégés (patrimoine industriel, architecture commerciale ou de la culture) et/ou du 19^e et du 20^e siècle*"¹¹.

Par voie de conséquence, au regard de surcroît des cartes intitulées "Pôles culturels et territoires en Basse-Normandie" et " Sites touristiques de Basse-

¹¹ Direction régionale des affaires culturelles, "*Bilan des protections monuments historiques*", Caen, juin 2004, page 31.

Normandie", ce patrimoine qui comporte de nombreuses richesses mériterait d'être dévoilé plus largement.

De là, même si un maillage plus serré est toujours possible concernant tant les pôles culturels que les sites touristiques, aucune carence, eu égard aux équipements culturels, n'est à mettre en exergue. Toutefois, l'effort engagé pour accroître les facilités d'accès à ces pôles semble devoir se poursuivre, au sens figuré comme au sens propre au travers non seulement des routes et réseaux de transport mais encore d'une pédagogie culturelle.

2° LES BIBLIOTHEQUES

L'espace des premiers pas en faveur d'une culture partagée est certainement la bibliothèque.

Un rapport du conseil économique et social régional sur la lecture publique en Basse-Normandie notait que seules deux régions en France assuraient une couverture de la population légale inférieure à 40 % : la Basse-Normandie, 37,9 % et la Guyane, 30,9 %.

N'en demeurent pas moins des efforts menés notamment au niveau intercommunal afin de pallier les zones, exclusivement rurales, qui ont un accès délicat à la lecture. Parmi ces secteurs géographiques, peuvent être cités : les zones de marais du cotentin, le sud de la Manche, la Suisse normande, les alentours de Falaise et le seuil du pays d'Auge, le pays d'Exmes. Il est patent que certaines zones sont éloignées des équipements culturels et en particulier des bibliothèques. Il convient de trouver remède à cette dispersion de l'habitat qui peut être un facteur de disparités. Une des solutions apportées jusque-là est la présence d'un bibliobus qui ne subsiste plus que dans quelques communes ornaïses. La population peut ainsi directement emprunter des ouvrages à cette bibliothèque ambulante. Les deux autres départements ont préféré développer leur partenariat avec la bibliothèque départementale de prêt afin de renouveler leur offre littéraire au public sans outrepasser la démesure d'acquisitions onéreuses.

Une fracture non moins territoriale que mentale est celle du franchissement du seuil d'une bibliothèque ou les premières pages d'un livre. Temps et apprentissage sont alors les seules armes.

3° LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Un recensement des équipements sportifs en Basse-Normandie est actuellement en cours de réalisation par la direction de la jeunesse et des sports. Il permettra d'établir une vue panoramique de ces équipements sur le territoire, *de facto* de déceler les zones qui sont fragilisées par un manque d'équipements avec une forte demande, et les zones qui se trouvent fragilisées par des équipements faiblement utilisés.

En outre, un rapport du conseil économique et social régional a été publié en décembre 2005 sur le développement de la pratique sportive en Basse-Normandie.

En 2003, étaient comptabilisées 29 fédérations unisport de disciplines olympiques, 58 fédérations unisport de disciplines non olympiques, 25 fédérations ou unions nationales multisports.

S'agissant du nombre de licences, la Basse-Normandie a enregistré, entre 1989 et 2003, une augmentation de licences au sein des fédérations unisport de disciplines olympiques. Toutefois, cette hausse de 18,56 % reste inférieure à l'augmentation constatée en France de 20,66 %. Le taux de pratique calculé par le nombre de licences régionales dans les disciplines olympiques rapporté à l'effectif de la population bas-normande, était en 2003 de 12,26 %. Cela permet à la Basse-Normandie de tenir la 7^{ème} position parmi les régions françaises.

En revanche, s'agissant des licences au sein des fédérations unisport de disciplines non olympiques, l'augmentation fut de 70,49 %. Cette progression au-delà de l'augmentation moyenne en France (+ 44,41 %) doit nonobstant être mis en regard d'une faible pratique, 3,12 % contre 4,06 % au niveau national en 2003.

Des disparités départementales ont été relevées : *"Concernant l'état de la pratique sportive au sein des départements de la Basse-Normandie en 2003, il est à noter que pour l'ensemble des fédérations, la Manche devance, avec un taux de pratique de 23,46 %, le Calvados (22,12 %) et l'Orne (21,17 %), à l'image du classement observé en 1982"*¹².

Ces disparités témoignent d'un dynamisme politique différent. Ainsi, dans le Calvados, il existe des sites labellisés par la direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et la caisse d'allocations familiales du Calvados. Ces deux acteurs ont ainsi souhaité mettre en place *"un cadre d'intervention relatif aux projets d'animation destinés aux préadolescents et adolescents"*¹³. Pour avoir des structures cohérentes, le bassin de vie des jeunes a été pris en considération, l'approche intercommunale ou *inter* quartiers faisant référence. Cet accompagnement collectif se décline sous plusieurs formes : des journées thématiques, des cycles, des modules et des publications adressées aux professionnels et aux jeunes.

¹² Conseil économique et social de Basse-Normandie, *"Le développement de la pratique sportive en Basse-Normandie"*, Caen, décembre 2005, page 7.

¹³ Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et caisse d'allocations familiales du Calvados, *"Cahier des charges pour les loisirs des préadolescent(e)s et adolescent(e)s"*, Caen, 2004, page 2.

Carte n°7 : Labellisation

C - LES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

1° LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

1.1 - Le Calvados

Dans le Calvados, l'évolution des équipements commerciaux¹⁴ depuis 1995 n'a cessé d'osciller. Au 1^{er} janvier 2004, étaient établis, dans ce département, 8 798 établissements. L'évolution de 2003 à 2004 fut positive puisque 226 nouveaux établissements se sont créés. La densité commerciale en 2004 s'élevait à 135,7 établissements pour 10 000 habitants. Des disparités en termes de densité sont cependant avérées en 2004, par exemple entre le pays d'Auge qui avait une densité de 176,7 établissements commerciaux pour 10 000 habitants et le pays de Caen qui avait une densité de 122,1. La densité nationale était de 142,3.

S'agissant plus précisément du commerce de détail, la tendance générale entre 1995 et 2004 était à la baisse. Toutefois, une reprise est à souligner entre 2003 et 2004, permettant ainsi au Calvados (95,5 commerces de détail pour 10 000 habitants) de se situer en 2004 au-dessus de la densité nationale (90,8). De fortes disparités sont également à mettre en exergue entre les pays. Alors que le pays d'Auge avait une densité de 131,5 commerces de proximité pour 10 000 habitants, le pays de Caen avait une densité de 84,1.

Une évaluation, faite par commune, a permis de montrer que 22,8 % des communes n'avaient aucun commerce. Toutefois, il est nécessaire de confronter cette donnée à l'échelle de certaines communes du Calvados qui ont relativement peu d'habitants. Le pays du Bessin au Virois apparaît, au travers de ce document, très fragilisé en raison de l'isolement de ces équipements.

De manière très générale, les zones rurales sont moins bien pourvues en établissements commerciaux que les agglomérations ou le littoral. De surcroît, sur ces établissements, repose toute la fragilité de l'offre commerciale.

1.2 - L'Orne

A l'échelle départementale, les tableaux de densité des établissements commerciaux dont les surfaces sont comprises entre 300 et 2 500 m², montrent qu'entre 1993 et 2003, les variations ont été positives, avec une augmentation de 19,3 %. En termes comparatifs de populations des zones de chalandise, les plus forts pourcentages sont Argentan (37 %), Alençon (31 %) et Sées (27 %).

Pour le pays d'Alençon, le commerce est qualifié de "*rural dynamique mais fragile*"¹⁵. Le pôle commercial majeur est Alençon, secondé de deux pôles, Sées et

¹⁴ Il s'agit des commerces de détail de plus de 300 m² de surface de vente.

¹⁵ Préfecture de l'Orne, "*Schéma de développement commercial de l'Orne - Livret du Pays d'Alençon*", Alençon, mai 2004, page 48.

Mamers, puis de cinq pôles d'équilibre, Carrouges, Courtomer, La Fresnay-sur-Chedouet, Le Mêle-sur-Sarthe et Saint-Côme-en-Vivais. Ne doit pas être minisée l'influence du Mans qui connaît un fort développement.

Pour les pays d'Argentan et d'Auge ornaï, l'agglomération d'Argentan est le pôle le plus important. Toutefois, sa zone de chalandise est limitée par l'attractivité des pôles commerciaux d'Alençon, L'Aigle, Flers et Caen. Le potentiel commercial serait donc à conforter et à dynamiser. En outre, le secteur alimentaire de centre ville a une densité inférieure à d'autres pôles comme Alençon. La zone de chalandise de Vimoutiers, malgré le dynamisme avéré de ses commerçants, est également limitée par une forte concurrence de la part de Lisieux, Livarot, Trun, Gacé, Orbec, Saint-Pierre-sur-Dives. *De facto*, comme précédemment, le réseau commercial est à densifier et diversifier. Par exemple, certains types de commerces seraient à créer : bijouterie, magasin d'informatique. D'autres communes bénéficient également de pôles commerciaux même s'ils ont une moindre influence. Concernant Gacé, la structure commerciale est satisfaisante nonobstant une offre commerciale limitée s'agissant de l'équipement de la personne et de la maison. Mortrée a également une structure commerciale satisfaisante excepté le fait qu'il lui manque une boucherie-charcuterie. Les communes telles Le Merlerault, Ecouché, Le Sap et Trun, bénéficient d'une bonne diversité commerciale.

Les trois principales agglomérations du pays du Bocage, Flers, La Ferté-Macé et Domfront, bénéficient d'une forte attractivité au détriment des commerces en milieu rural qui enregistrent une baisse constante. Flers cumule les aspects positifs au regard des équipements commerciaux. En effet, non seulement la zone de chalandise est importante, mais encore la densité commerciale. De surcroît, l'offre commerciale est très diversifiée. Cela favorise un dynamisme commercial qui influence nécessairement sur l'attractivité de cette agglomération. Quant à la Ferté-Macé, malgré le développement de son commerce et son attractivité, elle subit la concurrence de Flers et d'Alençon. L'agglomération de Domfront enregistre un secteur déficitaire, les boucheries-charcuteries. De plus, elle devrait développer son potentiel par un essor de l'offre commerciale tant à la périphérie de l'agglomération qu'en son centre ville. Enfin, dans une moindre mesure, Tinchebray bénéficie d'un pôle commercial conséquent pour l'agglomération qui est en développement.

Le pays du Perche a deux principaux pôles commerciaux en voie de développement, Bellême et Mortagne-au-Perche. Longny-au-Perche, Rémalard, Tourouvre et Le Theil sont quatre pôles, secondaires également en voie de développement. Enfin, trois pôles de proximité sont présents sur le territoire : Bazouche-sur-Hoëne, Nocé et Pervençères/La Perrière. Le commerce rural est dynamique ; toutefois, il reste fragile. Alors que Mortagne-au-Perche souffre de la concurrence d'Alençon, l'agglomération de Bellême, quant à elle, souffre de la concurrence de Mortagne-au-Perche. Le commerce diffus de Longny-au-Perche pénalise ce pôle secondaire dans son expansion. S'agissant de Mortagne-au-Perche, le fort développement commercial, principalement des grandes surfaces, n'a pas permis d'augmenter la zone de chalandise, mais seulement de la maintenir.

Enfin, le pays d'Ouche a un pôle commercial majeur, qui plus est en développement, L'Aigle. Aube, La Ferté-Fresnel, Moulins-la-Marche, et Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe sont les quatre pôles secondaires. Les Aspres, Glos-la-Ferrière et Rai sont des pôles commerciaux de proximité. De même que pour le pays

du Perche, le pays d'Ouche a un commerce rural dynamique qui reste cependant fragile. L'Aigle bénéficie d'une double attractivité, du centre ville et de la périphérie. Cette agglomération est très active. La seule difficulté qu'elle connaît, est son déséquilibre spatial en termes de structure commerciale. En revanche, tous les autres pôles de ce pays ont une structure commerciale satisfaisante.

1.3 - La Manche

Ce département a été sectorisé en trois périmètres : le secteur du Cotentin, le secteur du centre-Manche et le secteur du sud-Manche. Pour chaque secteur, une hiérarchisation des pôles commerciaux a été effectuée eu égard à leur poids économique en termes de chiffre d'affaires, et à leur rôle commercial.

Pour le secteur du Cotentin, le pôle commercial le plus important est Cherbourg, le second est Valognes. Quatre pôles complémentaires permettent une offre commerciale minimale, Les Pieux, Bricquebec, Barneville-Carteret / Portbail et Quettehou / Saint Vaast la Hougue. Entre 1998 et 2003, ce secteur a connu une évolution négative de 6 %. L'alimentaire a perdu un nombre important d'établissements de même que le commerce d'électroménager, radio, TV-hifi et quincaillerie et le commerce de la chaussure. Au sein du commerce alimentaire, ce sont les boucheries-charcuteries qui ont enregistré le plus de fermeture.

Pour le centre-Manche, les deux principaux pôles sont Saint-Lô et Coutances. Carentan, La Haye-du-Puits et Torigni sur Vire sont des pôles secondaires. Les pôles qui assurent un service de proximité complet sont : Blainville, Agon-Coutainville, Gavray, Lessay, Marigny, Montmartin-sur-mer, Périers et Percy. Enfin, certains pôles ont une offre, en termes d'équipement, incomplète. Il s'agit de Canisy, Saint-Clair-sur-Elle, Saint-Jean de Daye, Cerisy-la-Salle, Saint-Sauveur Lendelin et Tessy-sur-Vire. Plusieurs difficultés doivent être distinguées au sein de ces pôles. Tout d'abord, le schéma départemental soulignait en 2004 un risque de surenchère de m^2 entre Saint-Lô et Coutances eu égard aux projets en cours. De plus, Torigni-sur-Vire subit une évasion commerciale au profit de Saint-Lô. Une surenchère de m^2 est également observée depuis plusieurs années entre Lessay, La Haye-du-Puits et Périers, engendrant un risque de viabilité de certains projets et une perturbation du tissu commercial de ces communes.

Pour le sud-Manche, les pôles les plus importants sont au nombre de deux : Avranches et Granville. Trois pôles sont secondaires : Pontorson, Saint-Hilaire-du-Harcouët et Villedieu-les-Poêles. Brécey, Bréhal, La Haye-Pesnel, Mortain, Saint-James et Sourdeval sont des pôles qui assurent un service de proximité complet. En revanche sont incomplets les pôles suivants : Barenton, Ducey, Isigny-le-Buat, Juvigny-le-Tertre, Saint-Pois, Sartilly et Le Teilleul. S'agissant des commerces traditionnels, globalement entre 1999 et 2003, une baisse de 22 points de vente fut observée excepté pour les deux principaux pôles, Avranches et Granville, Villedieu-les-Poêles et Mortain. Pour l'ensemble du centre et sud Manche, la baisse est de 29 points de vente.

2^o LE MAILLAGE TERRITORIAL EN EQUIPEMENTS COMMERCIAUX DE PREMIERE NECESSITE

Ont été considérés comme commerces de proximité, les établissements bancaires, les débits de tabac et certains artisans de bouche. Pour les établissements bancaires, ont été comptabilisés les guichets automatiques de banque et les distributeurs automatiques de banque. Les débits de tabac ne concernent *stricto sensu* que les débitants de tabac. Enfin, s'agissant de l'alimentation, ont été recensés les boulangers, les pâtisseries, les bouchers et charcutiers.

Au vu de la carte en triptyque sur les commerces de proximité, il est patent que le Calvados et la Manche sont les deux départements qui bénéficient de la meilleure densité commerciale eu égard aux trois secteurs d'activité retenus. Indéniablement, une forte concentration s'observe sur les principales agglomérations, *a fortiori* sur Caen. Dans le cas des établissements bancaires et de l'alimentation, même si quasiment toute la région est couverte, la carence à relever doit s'exprimer en termes de diversification de l'offre. Par exemple, Beaulieu dans l'Orne a une boucherie-charcuterie mais pas de boulangerie. Sur les six communes limitrophes de Beaulieu, cinq boucheries-charcuteries sont établies et seulement deux boulangeries-pâtisseries. La conclusion d'une carence serait peut-être un peu hâtive et inexacte sans une micro-étude de ce territoire afin de prendre en considération non seulement l'offre, mais encore les besoins de ces 2 373 habitants. Toutefois, il convient de mettre en exergue l'importance non seulement de l'artisanat de bouche mais encore de bâtiment comme élément de dynamisme pour ne pas dire de survie pour certains territoires déjà isolés.

À une autre échelle, plus large, l'Insee avait réalisé en novembre 1999 une étude¹⁶ sur les pôles de service en Basse-Normandie. Avaient été relevés treize pôles « fragiles », c'est-à-dire avec un déclin de l'offre de services constant sur deux décennies. Il s'agissait de : Argences, Barenton, Barneville-Carteret, Ceaucé, La Chapelle-d'Andaine, La Ferrière-aux-étangs, Le Merlerault, Mortrée, Picauville, Saint-Martin-des-Besaces, Le Sap, Le Teilleul, Tourouvre. En 1998, ces pôles n'exerçaient pas une influence sur plus de quatre communes. Des données beaucoup plus récentes ont permis de réaliser une carte sur les temps d'accès aux 36 premiers équipements. Elle met en lumière certaines zones, comme le canton de La Haye-du-Puits, le mortainais, Passais-la-Conception, la frange sud-ouest du Pays d'Auge, La ferté-Macé, Perche-sur-Nogent, Vimoutiers, Thury-Harcourt et saint-Pierre-sur-Dives.

¹⁶ INSEE, « *Les pôles de services en Basse-Normandie, Voyage aux centres de la vie* », Caen, novembre 1999.

3^e LE MAILLAGE DES PROFESSIONS LIBERALES

Selon la carte sur les professions libérales présentée dans le premier volume, quatre classifications ont été faites : cadre de vie, juridique, santé, technique.

Les professions libérales en relation avec le cadre de vie sont constituées des corps de métiers suivants : architecte, économiste-construction, géomètre, ingénierie-études techniques, divers (conseil scientifique, expertise, ...). Ces professions sont concentrées sur Caen et principalement sur la Côte fleurie et le Pays d'Auge.

Les professions libérales en relation avec le juridique sont composées des corps de métiers suivants : consultant, avocat, greffier, huissier, notaire, commissaire priseur, administrateur judiciaire et avoué. Elles sont clairement représentées à Caen ainsi que dans toutes les villes qui ont un rayonnement suffisamment important pour avoir un tribunal ou un cabinet notarial.

Les professions libérales en rapport avec la santé sont très nombreuses puisqu'elles comprennent : orthophoniste, sage-femme, laboratoire d'analyse, vétérinaire, pédicure-podologue, orthoptiste, kinésithérapeute, infirmier, chirurgien-dentiste, médecin, pharmacien. Ce sont les professions libérales les mieux réparties sur le territoire calvadosien même si demeurent une plus forte densité dans les agglomérations et les villes.

Enfin, les professions libérales liées au technique comprennent les conseillers en gestion, les agents commerciaux, les agents d'assurance, les experts comptables, les activités informatiques, les gestionnaires d'entreprise et les professions techniques diverses (menuiserie, graphiste, décoration, ...). Ces professions sont de façon parcimonieuse, très représentées dans tout le Calvados.

D - L'ENVIRONNEMENT

La Basse-Normandie a de nombreux atouts dont l'un d'entre eux et non des moindres est son environnement. Celui-là ainsi que la qualité de vie qui en découle sont des richesses à préserver et à développer.

Elle connaît une diversité des milieux naturels remarquables, la Manche bordant un littoral de près de 470 kilomètres, s'ouvrant sur des zones humides, des vallées et rivières, des forêts, des landes, des coteaux calcaires sans oublier le bocage. Elle est également une région où près de 18 % du territoire est couvert par des espaces de bonne biodiversité selon l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique, floristique (ZNIEFF). En effet, une étude intitulée "*Profil environnemental régional de Basse-Normandie*"¹⁷ note que 37 taxons de flore sont protégés au niveau national et 186 au niveau régional ; sont présentes 19 espèces de mammifères marins, 76 espèces de mammifères et 175 espèces nicheuses d'oiseaux. Nonobstant toutes les mesures réglementaires prises ces dernières années (les réserves naturelles, les arrêtés de protection de biotope, les forêts de protection, les dispositions relatives à la loi littoral, les réserves de chasse et de pêche ainsi que les schémas départementaux de vocation piscicole et halieutique) n'ont pas permis de préserver toute la richesse naturelle de la Basse-Normandie. Une des zones qui reste très sensible est le bocage, élément du patrimoine naturel et culturel de la région, en régression.

1° LA QUALITE DE L'AIR

Il est noté dans le profil environnemental qu'il y a peu de rejets de polluants atmosphériques d'origine industrielle. Du moins, les chiffres enregistrés correspondent à la moyenne nationale. La situation des polluants dits classiques (retombées de poussières visibles, dioxyde de soufre) tend à une amélioration depuis une dizaine d'années. En revanche, les concentrations d'oxydes d'azote et d'ozone sur les agglomérations de Caen, de Cherbourg mais encore d'Alençon, Saint-Lô et Lisieux connaissent un accroissement préoccupant. Il est établi que cette augmentation est due à l'accroissement du nombre de véhicules qui, en quinze ans, a doublé. Mais cet accroissement s'explique également par un allongement des distances entre le domicile et le lieu de travail. En sus, des apports de pollutions extérieures des régions Haute-Normandie, Ile-de-France, d'Angleterre ou encore d'Allemagne, sont observés. En ce sens, un des points négatifs est l'insuffisance des transports collectifs.

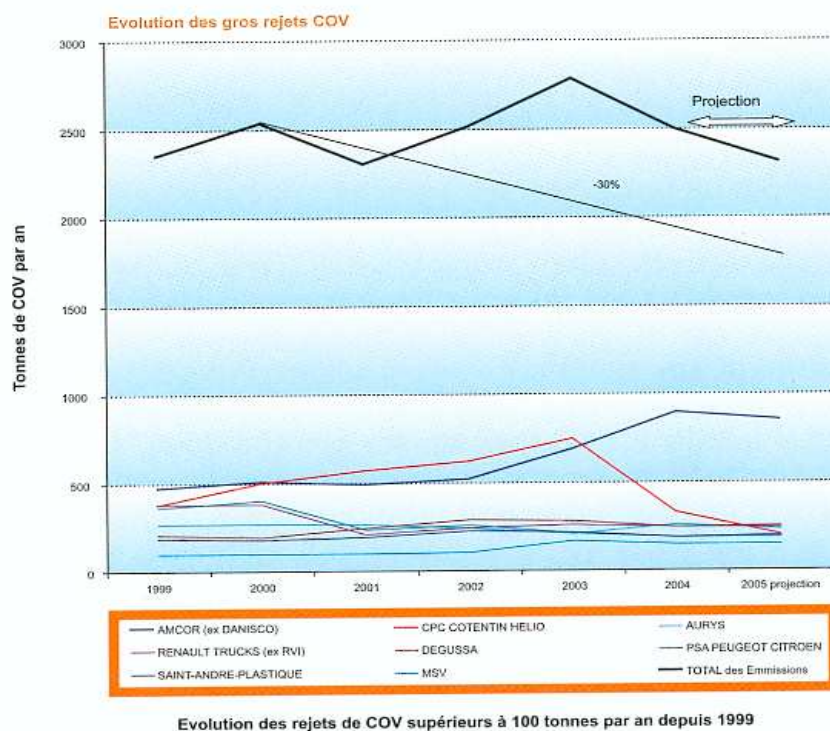
Selon le programme de surveillance de la qualité de l'air de Basse-Normandie, adopté par le conseil d'administration d'Air Com en décembre 2005, "*l'agriculture est le principal émetteur de quatre des sept polluants*"¹⁸. *Le méthane (CH4) et l'ammoniac (NH3) tous deux d'origine agricole sont les gaz émis en plus grande quantité sur la région, tous polluants confondus. Le transport est le principal émetteur pour deux des sept polluants. Il s'agit des composés organiques volatils (COVM) et des*

¹⁷ Direction régionale de l'environnement, "*Profil environnemental régional de Basse-Normandie*", Caen, 2001.

¹⁸ Les sept polluants sont : le CH4, le COVM, le NH3, le NOx, le PM10, le N2O et le SO2.

oxydes d'azote (NOx)". Chaque année sont rejetés environ 23 000 tonnes d'oxydes d'azote dont 22 000 tonnes proviennent des transports essentiellement du secteur routier.

En outre, le programme de surveillance de la qualité de l'air relève que le seuil d'évaluation maximal est dépassé pour les oxydes d'azote à proximité du trafic automobile, à la station de Caen Vaucelles, eu égard aux trois seuils réglementaires pour l'évaluation des concentrations d'oxyde d'azote, c'est-à-dire la valeur limite horaire pour la protection de la santé (NO2 uniquement), la valeur limite annuelle pour la protection de la santé (NO2 uniquement) et la valeur limite annuelle pour la protection de la végétation. S'agissant des pesticides détectables dans l'air, "une première estimation de la dose journalière inhalée par la population à proximité des zones d'épandage (10 kilomètres) montre qu'elle peut être supérieure à 0,14 µg de composés actifs. Cette valeur est à comparer à la dose admissible par ingestion de l'eau de consommation définie dans la réglementation, soit 0,1 µg / litre"¹⁹.

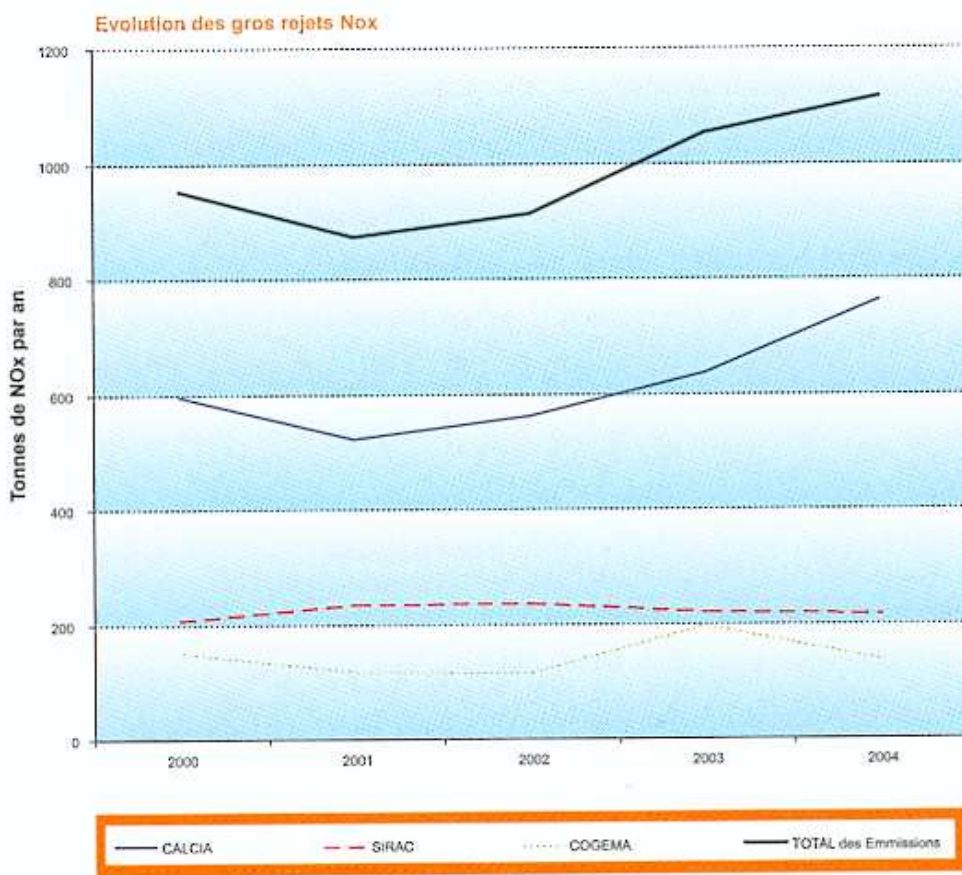


Graphique n°1 : Évolution des gros rejets COV

Source : Plan régional santé environnement en Basse-Normandie 2005-2008

¹⁹ AIR COM, "Programme de surveillance de la qualité de l'air", Caen, décembre 2005, page 30.

Le plan régional santé environnement de Basse-Normandie de décembre 2005 présente tous les objectifs auxquels la région tend. S'agissant de l'air, elle souhaite notamment réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle, "les nouveaux objectifs fixés, à horizon 2010, visent une diminution des émissions dans l'air de 85 % pour les dioxines, 50 % pour le cadmium, 65 % pour le plomb, 40 % pour le chlorure de vinyle monomère et de 35 % pour le benzène"²⁰. Il est également prévu de réduire les émissions aériennes d'oxydes d'azote (NOx). Cette volonté de réduction s'accompagnera nécessairement d'un suivi de mise en conformité des installations nouvelles exigée par l'arrêté ministériel du 20 juin 2002 et des installations existantes par l'arrêté du 30 juillet 2003.



Evolution des rejets de NOx supérieurs à 100 tonnes par an depuis 1999

Graphique n°2 : Évolution des gros rejets NOx

Source : Plan régional santé environnement en Basse-Normandie 2005-2008

²⁰DRASS, DRTEFP, DRIRE, "Santé environnement en Basse-Normandie 2005-2008", Caen, décembre 2005, page 23.

2° LA QUALITE DE L'EAU

2.1 - L'eau de consommation

Il était relevé en 2001 dans le profil environnemental que les eaux souterraines étaient progressivement contaminées par les nitrates et les pesticides. De même, les différentes administrations, auteurs du plan régional santé environnement de 2005, relèvent des ressources en eau de consommation souvent dégradées notamment par les nitrates dont les teneurs ne cessent d'augmenter de par leur utilisation constante dans l'agriculture. En outre, les produits phytosanitaires laissent des molécules non seulement dans les eaux superficielles mais aussi dans les eaux souterraines.

Elles ont toutefois connu une baisse de pollution en raison de l'interdiction de certaines molécules comme l'atrazine, tout en en découvrant de nouvelles, comme la glyphosate, l'alachlore, etc.... Afin de maintenir une eau de qualité pour la consommation, plusieurs solutions ont été prises, le traitement de l'eau ou encore l'abandon du captage. En 2004, 1,2 % de la population a été concernée par une qualité bactériologique médiocre, soit 13 unités de distribution.

En revanche, le dernier diagnostic effectué et transcrit dans le plan régional santé environnement souligne qu'en 2004 la population touchée par des teneurs en nitrates élevées connaissait une baisse : 3,2 % de la population a eu au moins une fois de l'eau distribuée non conforme.

Même si la tendance générale va à l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée eu égard à la teneur en nitrates, en 2003, il était noté dans le plan régional santé environnement que des teneurs importantes "en élévation sensible et continue" touchaient particulièrement les plaines Caen-Falaise-Argentan-Sées et le Bessin. Concernant la teneur en pesticides²¹ dans l'eau, 15 % de la population a été touchée au moins une fois par de l'eau non conforme, soit 94 unités de distribution. Toutefois, afin de mesurer ces données, il convient de souligner la constante amélioration de la conformité de l'eau distribuée qui est passée de 1998 à 2003 de 60,2 % à 85 %, qualifiant ainsi les eaux distribuées dans la région de très bonne ou de bonne qualité bactériologique.

2.2 - Les eaux marines et littorales

Leur écosystème très riche en raison de leur diversité est mis à mal par les apports en éléments toxiques et nutritifs de la Seine, fragilisant *de facto* les économies tant balnéaires qu'halieutiques ou conchylicoles. La partie est de la région par exemple est surtout soumise aux rejets industriels et domestiques de la région parisienne. De manière générale, l'érosion marine aggravée par la main de l'homme, les rejets résiduels des estivants insuffisamment traités et l'activité de la pêche à pied pratiquée par la masse, certes individuellement mais non moins intensivement, constituent autant de points à corriger si le cachet bas-normand veut être préservé.

²¹ Au sens large, *id est* les substances d'origine minérale, végétale, ou des composés organiques de synthèse constituant les produits phytosanitaires et les biocides

En 2004, selon le plan régional de santé environnement, les normes de conformité pour les eaux de baignade étaient à 96 % respectées. Selon le tableau figurant ci-dessous, la Manche est le département où les eaux de baignade sont plus fréquemment conformes et de bonne qualité.

	Communes	Points de surveillance	Prélèvements	A	B	C	D
Calvados	33	39	768	13	24	2	0
Manche	64	92	1097	58	31	3	0
Orne	4	4	25	2	2	0	0

Tableau n°3 : Qualité des eaux de baignade 2004 en Basse-Normandie

Source : Plan régionale santé environnement 2005-2008

Graphique n°3 : La qualité des eaux de baignade de 1995 à 2004

QuickTime™ et un décompresseur
Photo - JPEG sont requis pour visualiser
cette image.

3/ LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le diagnostic effectué en 2001 pour le profil environnemental relève des progrès importants en matière de connaissance et gestion des déchets ménagers et assimilés. Les modes les plus usités sont l'incinération et l'enfouissement pour l'élimination des déchets. Un des principaux inconvénients auxquels la collectivité est confrontée, est la dispersion de l'habitat. De même, la gestion des flux touristiques est un élément à prendre en considération pour contribuer à la baisse générale de la pollution.

Les matières organiques peuvent être de trois natures : l'agriculture, l'agro-alimentaire et les collectivités et ménages. Malgré l'importance en termes de volume des matières organiques d'origine agricole, seuls sont à noter quelques problèmes

liés à la mauvaise maîtrise des lisiers issus de certains élevages bovins ainsi qu'à l'insuffisance des surfaces d'épandage.

De même peu de problèmes sont à observer concernant les déchets industriels spéciaux et d'activités de soins. Ce type de déchets représente en Basse-Normandie moins de 1 % de l'ensemble des déchets. 72 % de ces déchets sont enfouis dans le centre d'enfouissement technique d'Argences, 8 % par traitement interne et 20 % dans d'autres centres situés en Maine-et-Loire et en Seine-Maritime. Dans cette filière, le recyclage ou régénération des fluides et solvants ainsi que la récupération des déchets solides constituent une solution pour la diminution des rejets polluants.

4% LA SECURITE

En termes de sécurité, la Basse-Normandie est la première région française concernée par les rejets radioactifs en raison de la COGEMA à La Hague, la centrale électronucléaire de Flamanville, les pôles de construction des sous-marins nucléaires, des laboratoires à production faible, du centre ANDRA de La Manche qui stocke en surface des déchets radioactifs à vie courte de faible et de moyenne activité. Malgré l'expérience et les moyens développés pour diminuer l'impact de ces rejets, la population émet toujours quelques craintes.

Des risques sanitaires liés au radon, à l'amiante et au plomb ont attiré également l'attention. Ces risques sont très dispersés sur le territoire comme l'a montré l'étude sur les risques d'accessibilité au plomb réalisée en 2004 par la direction régionale de l'équipement. Des mesures ont néanmoins été prises, notamment dans l'Orne avant même la loi du 9 août 2004 visant à renforcer le dispositif de lutte contre le saturnisme.

Le cadre de vie bas-normand est par voie de conséquence riche de nature. Aussi convient-il de préserver ses atouts, son paysage et son savoir-faire, son patrimoine naturel et culturel en poursuivant la recherche de qualité des eaux du littoral et des eaux intérieures, en améliorant la gestion des déchets non seulement ménagers mais encore organiques avec une attention particulière pour les déchets radioactifs. Les efforts doivent donc se poursuivre en matière de qualité de l'air dans les agglomérations bas-normandes, en matière de qualité de l'eau sur le littoral et dans les plaines de Caen-Falaise-Argentan-Sées et le Bessin.

II - LES SERVICES RÉGALIENS

A - LA SANTE

La santé est un des paramètres les plus importants dans l'attractivité des territoires. Selon l'enquête "1 000 associations s'expriment" menée par Familles Rurales en 2001, les personnes interrogées considèrent que le personnel médical suivant est indispensable dans un rayon de cinq kilomètres : médecin généraliste, pharmacien, infirmier, pédiatre, kinésithérapeute. Dans un rayon de cinq à dix kilomètres, ils estiment nécessaire la présence d'un dentiste, orthophoniste et ophtalmologiste. Dans un rayon de dix à vingt kilomètres sont indispensables sage-femme, ORL, podologue ainsi qu'un hôpital, une maternité et un service des urgences.

Face à cette répartition "idéale" des services sanitaires dans les territoires, notamment ruraux, qui peut également s'étendre aux souhaits de certains citadins - dans des banlieues difficiles par exemple -, la réalité de la démographie médicale est tout autre. C'est pourquoi, elle est à examiner en premier lieu. Toutefois, ce n'est pas le seul élément à prendre en compte. Il est ainsi nécessaire d'étudier l'offre de soins, son accessibilité et son adaptation, ainsi que l'état sanitaire, le constat et les causes de la morbidité et de la mortalité.

1° LA DEMOGRAPHIE MEDICALE

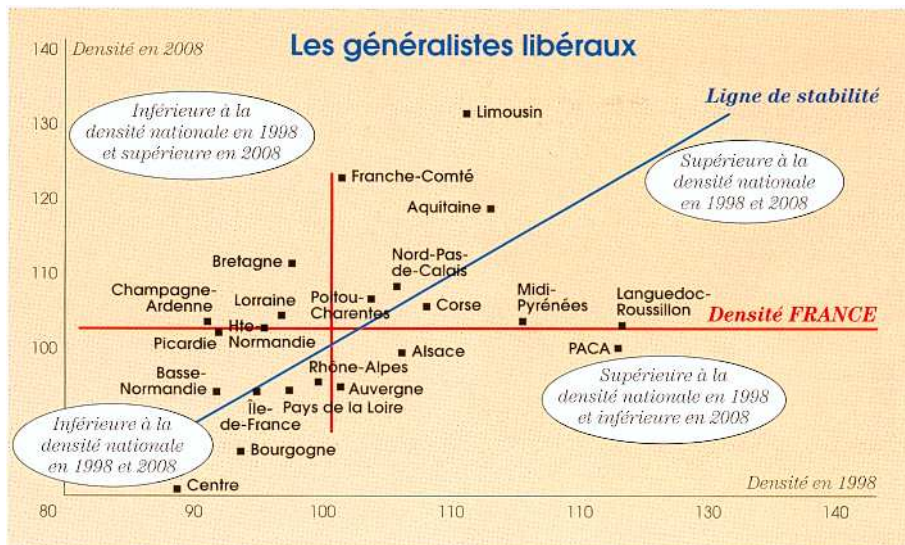
La densité métropolitaine des médecins²² est de 344 médecins pour 100 000 habitants dont une densité moyenne de spécialistes qui s'élève à 164 et d'omnipraticiens à 180. Toutefois, des écarts conséquents sont observés entre les régions. Ainsi, la région Ile-de-France a une densité moyenne de médecins spécialistes plus de deux fois supérieure à celle de la Picardie. De même la Provence-Alpes-Côte d'Azur a une densité moyenne de médecins omnipraticiens une fois et demie supérieure à celle de la région Centre.²³

À l'horizon 2008, une étude des unions régionales des caisses d'assurance maladie²⁴ fait apparaître, eu égard à la médecine générale libérale, une densité moyenne en France de 101 médecins pour 100 000 habitants. Pour la Basse-Normandie, cette densité moyenne serait comprise entre 91 et 102 médecins pour 100 000 habitants.

²² Cette densité correspond au rapport entre le nombre de médecins sur un périmètre et la population qui y réside. Elle a été établie par une étude du Conseil national de l'ordre national des médecins intitulée "*Démographie médicale française, situation au 1^{er} janvier 2003*", numéro 36, Paris, décembre 2003.

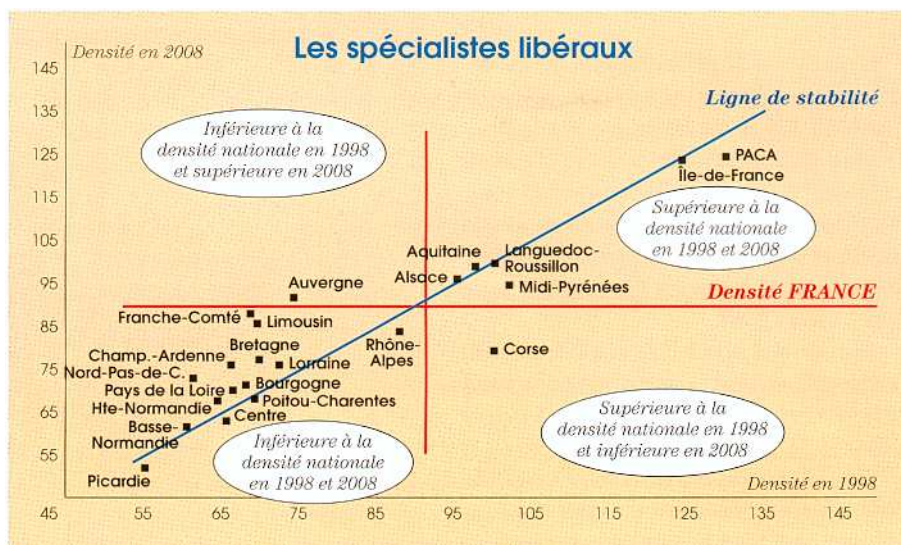
²³ Ces nombres ne sont qu'indicatifs. D'autres, établis par le ministère des affaires sanitaires et sociales sont avancés. Néanmoins, l'ordre d'idée est le même.

²⁴ Unions régionales des caisses d'assurance maladie, "La médecine de ville, répartition géographique à venir : un enjeu de santé", Paris, septembre 2000.



Source, URCAM, Septembre 2000

S'agissant des spécialités libérales, la densité moyenne en France serait de 92. En Basse-Normandie, le Calvados aurait une densité comprise entre 68 et 93 tandis que l'Orne et la Manche auraient une densité inférieure à 57.



Source, URCAM, Septembre 2000

Ces prévisions vont au-delà de 2008. En effet, pour la période 2008-2013, elles estiment que la variation de la densité moyenne bas-normande pour la médecine générale libérale sera inférieure à la variation de la densité française moyenne : une baisse prévisionnelle de 7,1 % en Basse-Normandie pour une baisse nationale prévisionnelle de 9,3 %. En revanche, s'agissant des spécialités libérales, la variation de la densité moyenne bas-normande prévisionnelle est une baisse de 9,6 % pour une baisse nationale estimée à 6,6 %. D'après ces prévisions, en 2008-2013, la Basse-Normandie connaîtra surtout des carences au niveau des spécialités libérales. L'écart de densité négatif s'élèvera alors en moyenne à 30 % par rapport à la densité nationale notamment pour les activités chirurgicales (25 %) et la psychiatrie (58 %).

Suite à une circulaire du 2 août 2005 du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, toutes les préfectures ont réalisé un rapport d'étape sur les services publics de leur département. Les zones qui connaissent des difficultés ont ainsi pu être ciblées.

Pour le Calvados, des réflexions sont actuellement menées pour développer les services de gériatrie, de convalescence et l'hospitalisation à domicile. S'agissant des gardes médicales, des risques de désertification ont été constatés sur les secteurs de Vassy, Orbec et Condé-sur-Noireau. Afin d'y pallier, depuis le 1^{er} septembre 2005, des permanences de médecins ont été instaurées pour les premières parties de nuit - jusqu'à minuit - et les week-ends. Un arrêté de la mission régionale de santé du 7 juillet 2005 a identifié les zones déficitaires en médecins généralistes. Il s'agit de Bény-Bocage, d'Orbec, de Truttemer le Grand et de Vassy.

Pour l'Orne, la démographie des professionnels de santé est préoccupante. L'arrêté régional cité ci-dessus a ciblé les secteurs d'Athis-de-l'Orne, Mortrée, Tinchebray et Vimoutiers. Sont concernés également par une pénurie de professionnels de santé les périphéries des villes moyennes telles Flers, Argentan, L'Aigle ainsi que l'ensemble du Perche.

Pour la Manche, l'arrêté régional n'a ciblé aucune zone déficitaire en médecins généralistes. Néanmoins, dans un souci de prévention, le conseil général a appuyé la création de maisons médicales pluridisciplinaires et a mis en place des bourses médicales pour les étudiants en médecine qui s'engagent à exercer pendant dix ans dans la Manche.

	Calvados	Manche	Orne
Population	654 328	483 369	292 100
Omnipraticiens	1 079	690	412
Spécialistes	1 045	444	251
Total	2 124	1 134	663

Tableau n°4 : Effectifs d'omnipraticiens et de spécialistes en Basse-Normandie

Source : Conseil national de l'ordre des médecins au 1^{er} janvier 2003

	Calvados / Variation 2001/02	Manche / Variation 2001/02	Orne / Variation 2001/02	Total	Variation totale 2001/02
Anato-cyto-pathologie humaine	20/1	5/1	3/0	28	2
Anesthésie-réanimation	117/4	39/0	18/-4	174	0
Biologie médicale	24/0	10/0	8/1	42	1
Cardiologie	58/2	26/2	10/0	94	4
Chirurgie digestive	6/0	4/0	1/0	11	0
Chirurgie générale	63/-2	32/-2	18/1	113	-3
Chirurgie orthopédique	19/4	10/2	9/-1	38	5
Chirurgie pédiatrique	0/0	0/0	0/0	0	0
Chirurgie plastique reconstitutrice et esthétique	1/0	0 / 0	0/0	1	0
Chirurgie thoracique et cardio- vasculaire	1 / 0	0 / 0	0 / 0	1	0
Chirurgie urologique	6 / 0	1 / 0	0 / 0	7	0
Chirurgie vasculaire	6 / 1	1 / 0	2 / 0	9	1
Dermato et vénéréologie	34 / 0	18 / 0	9 / -1	61	-1
Endocrinologie et maladies du métabolisme	12 / 1	2 / -1	1 / 1	15	1
Gastro-entérologie	40 / 2	18 / 0	10 / 0	68	2
Génétique médicale	2 / 0	0 / 0	0 / 0	2	0
Gynécologie-obstétrique	33 / 2	12 / 0	10 / 0	55	2
Hématologie	3 / 0	0 / 0	0 / 0	3	0
Médecine du travail	68 / 3	36 / 1	18 / -1	122	3
Médecine interne	11 / -2	7 / 0	4 / 0	22	-2
Médecine nucléaire	9 / 0	0 / 0	0 / 0	9	0
Néphrologie	10 / 2	5 / -1	5 / 1	20	2
Neuro-chirurgie	9 / 0	0 / 0	1 / 0	10	0
Neurologie	21 / 2	6 / 0	2 / 0	29	2
Neuro-psychiatrie	6 / -1	1 / 0	1 / 0	8	-1
Oncologie médicale	7 / 0	2 / 0	0 / 0	9	0
Ophtalmologie	52 / 0	29 / -1	17 / 0	98	-1
ORL	33 / 0	15 / 1	10 / -1	58	0
Pédiatrie	64 / 1	23 / 0	14 / 0	101	1
Pneumologie	29 / 1	12 / 1	10 / -1	51	1
Psychiatrie	103 / -1	51 / 3	26 / 1	180	3
Psychiatrie enfants-ados	10 / 0	2 / -1	1 / 0	13	-1
Radiodiagnostic	81 / 3	33 / -1	20 / -1	134	1
Radiodiagnostic et radiothérapie	0 / 0	1 / 1	0 / 0	1	1
Radiothérapie	10 / 0	2 / 0	0 / 0	12	0
Recherche médicale	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0	0
Rééducation et réadaptation fonctionnelle	19 / -2	14 / 0	6 / 1	39	-1
Rhumatologie	23 / 0	13 / 0	11 / 1	47	1
Santé publique	15 / 1	4 / 0	3 / 0	22	1
Stomatologie	20 / -1	10 / -1	3 / 0	33	-2

Tableau n°5 : Évolution des effectifs par discipline entre 2001 et 2002 en Basse-Normandie

Source : Conseil national de l'ordre des médecins au 1^{er} janvier 2003

Dans chaque cellule de ce tableau, deux types de données apparaissent. Le premier nombre est celui de spécialistes pour chaque discipline au 1^{er} janvier 2003 d'après le Conseil national des médecins. Le second est la variation de ce nombre sur une année. Par exemple, pour la stomatologie dans le Calvados, il y avait vingt spécialistes ; sur un an, ils en ont perdu un. Le motif de la variation n'est pas indiqué ; il peut être multiple : départ en retraite, déménagement, accident du travail, etc.

Au sein de chaque département, les situations territoriales sont contrastées. Dès lors, outre quelques paramètres d'ordre national qui ont des causes externes comme la perte d'attractivité d'une discipline médicale - par exemple la chirurgie générale, etc... -, il convient de traiter ces variations au cas par cas au sein de chaque localité concernée.

À cela doit être ajoutée l'évolution de l'effectif de ces médecins par tranches décennales. D'après l'étude réalisée par le conseil économique et social de Basse-Normandie, intitulée "*Le vieillissement de la population en Basse-Normandie*", à l'horizon de 2025, 70 % des effectifs de spécialistes seront à remplacer dans la Manche, 76 % dans l'Orne ainsi que 69 % des effectifs de dentistes²⁵.

Le colloque tenu en février 2006 et organisé autour du thème de la médecine en milieu rural a permis d'établir que 97,2 % de bas-normands ont un médecin généraliste à moins de cinq kilomètres. Cependant, 121 d'entre eux exercent seuls, "*il existe donc localement des situations fragiles, car même si théoriquement les distances à parcourir paraissent acceptables, il est indispensable de prendre en considération la possibilité des médecins généralistes à répondre aux besoins de soins de la population*"²⁶.

Toutefois, la gestion de la démographie médicale ne doit pas être réduite aux médecins. En effet, cette gestion touche l'ensemble des professionnels de la santé.

Le nombre d'élèves admis aux instituts de formation en soins infirmiers a baissé en 2004 malgré l'augmentation d'élèves qui se sont portés candidats. En revanche, le nombre d'élèves à l'entrée en formation initiale a augmenté. La gestion des postes est moins problématique dans le secteur privé parce que l'offre est moins importante. Dans le secteur public, malgré une baisse du nombre de postes non pourvus, en 2004, 127 postes de cadres de santé n'étaient pas pourvus, 22 postes de puéricultrices, 87 infirmiers de bloc opératoire, 14 infirmiers anesthésistes. Le suivi des établissements de santé révèle une augmentation générale de 12 % du nombre d'embauches par rapport à 2003.

Enfin, d'après la carte sur la répartition des professionnels de santé, l'Orne est le département le moins bien pourvu, notamment en ergothérapeutes et orthoptistes. Les grandes agglomérations sont, de façon évidente, les plus riches en nombre de professionnels de la santé.

²⁵ Se reporter à l'étude, conseil économique et social régional de Basse-Normandie, "*Le vieillissement de la population*", In Chapitre V, Vieillesse et démographie médicale, tableau 32, page 88, Caen, juin 2006.

²⁶ Colloque Médecine en milieu rural, "*L'offre de soins de médecine générale en Basse-Normandie*", page 4 et 5, Caen, le 4 février 2006.

QuickTime™ et un décompresseur
Photo - JPEG sont requis pour visualiser
cette image.

**Carte n°8 : Localisation des communes accueillant un seul médecin
en Basse-Normandie au 31/12/2005**

Source : URCAM

2° L' OFFRE DE SOINS : ACCESSIBILITE ET ADAPTATION

Le comité régional de coordination de l'observation sociale (CRCOS) a consacré dans une étude de janvier 2006 intitulée "*Les différentes facettes de la précarité en Basse-Normandie*", un chapitre à la santé. Selon le comité, l'offre de soins se réduit et s'éloigne de la population par des phénomènes de concentration. La carence constatée tant en médecins généralistes que spécialistes touche précisément plusieurs types de cantons :

- les cantons ruraux où est concentré un grand nombre de personnes âgées à faible revenu,
- les cantons de couronnes périurbaines les plus distants des aires urbaines où vivent les familles qui ont des revenus modestes,
- les quartiers urbains qui concentrent des populations paupérisées.

Plus précisément, les zones urbaines sensibles font l'objet de déclinaison locale de la politique de la ville. La réduction des inégalités en matière de santé publique dont l'accès aux soins, en est l'enjeu majeur. Un groupe de travail présidé par Jacques Lebas a remis un rapport dans lequel une double justification est avancée : "*L'insécurité doit être prise en compte à double titre : au regard de la pénibilité qu'elle représente pour les professionnels qui en sont victimes (...), au regard du risque de désertification de l'offre de soins sur des quartiers devenus répulsifs pour*

ces professionnels..."²⁷. Afin de parer ces risques de désertification, la réflexion s'est inscrite dans une démarche territoriale et a ainsi relevé la "*nécessité de partir d'un diagnostic des besoins et des ressources au niveau local (quartiers, villes), pour parvenir à une adéquation entre besoins et projets locaux de santé*"²⁸. Or, il est ajouté que la déclinaison du champ de compétence et de responsabilité de chacun des acteurs - élus locaux et professionnels de la santé - était encore problématique. Une des solutions avancées pourrait notamment être le regroupement des professionnels ce qui apporterait des aspects positifs tant aux conditions d'exercice que de la permanence et de la qualité de l'offre de soins.

Au niveau départemental, les équipements de santé du Calvados se situent en moyenne à quinze minutes. Quelques bassins de vie sont cependant à plus d'une demi-heure de ces équipements. D'après la carte établie par l'INSEE en 2005 et présentée par la préfecture du Calvados dans le document "*Accès aux services dans les territoires ruraux*", le temps d'accès aux équipements de santé est estimé en moyenne à quinze minutes. Seules quelques zones se situent à trente minutes et plus : Campandré-Valcongrain, Cauville, Colleville-Montgomery, Curcy-sur-Orne, Fierville-Bray, Fresnay le Puceux, Goupillières, Grimbosq, Hamars, Ouffières, Le Plessis-Grimoult, Pont-Bellanger, La Roque-Baignard, Saint-Lambert, Brevands, Brucheville, Ger, Vidouville, Avernois-Saint Gougon.

Eu égard à la carte intitulée "*offre de soins et accessibilité*"²⁹, le croisement des données concernant la densité des médecins généralistes et le nombre de consultations et visites aux heures d'ouverture des cabinets médicaux, permet de mettre en exergue certaines zones particulièrement vulnérables en raison de la forte dépendance de la population vis-à-vis d'un nombre restreint de médecins généralistes. Il s'agit des cantons de Vassy et Le Bénvy-Bocage, d'Athis-de-l'Orne, Flers sud et nord, de Tinchebray, du périmètre compris entre Argentan est et ouest, Vimoutiers, Exmes et Mortrée, de Saint-Pierre-sur-Dives, de Pervençères, Le Theil, de Morteaux-Coulboeuf et Falaise sud, et du périmètre entre Blangy-le-Château et Cambremer.

Par ailleurs, des réorganisations en milieu hospitalier avaient conduit à des fermetures de services dans certains centres de faible capacité tant pour des raisons de sécurité sanitaire que de restructuration. La tendance privilégiée avait été la concentration autour de grands centres hospitaliers et notamment le centre hospitalier universitaire de Caen. L'étude de l'INSEE révèle qu'en 2005 la plupart des "*aires urbaines sont à moins d'un quart d'heure d'un plateau technique de chirurgie*" tout en notant que certaines zones rurales sont à plus d'une demi-heure de l'hôpital le plus proche. Sont cités le sud du Pays d'Auge, les confins de l'Orne et de la Manche, le sud-ouest du Cotentin. Des projets de "décentralisation hospitalière" sont aujourd'hui conçus afin de revitaliser ces zones. Ainsi, dans le cadre du schéma régional d'organisation sanitaire 3^{ème} génération, publié le 7 mars 2006, le centre hospitalo-universitaire de Caen a cédé ses autorisations au centre hospitalier de Falaise concernant la rééducation et réadaptation fonctionnelle. Un autre exemple est celui de Trouville-sur-mer où le service de réadaptation cardiaque a pris place

²⁷ Groupe de travail présidé par Jacques Lebas, "*Amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé dans les quartiers de la politique de la ville*", page 7, Paris, mars 2002.

²⁸ *Ibid.* page 25.

²⁹ Cette carte est présentée dans la première partie

depuis quelques années. Ces stratégies d'orientations, présentées dans le schéma régional d'organisation sanitaire, souhaitent :

- *"assurer une organisation territoriale avec maintien ou développement d'activités de proximité : médecine, permanence de soins, prise n charge des personnes âgées, soins de suite médicalisés,*
- *mettre en place une organisation graduée des activités de soins,*
- *répondre aux objectifs de santé publique,*
- *inciter au développement des réseaux de santé."*³⁰

En outre, neuf hôpitaux locaux sont répartis en Basse-Normandie (*confer* la carte des établissements de santé en Basse-Normandie). Cinq se situent dans la Manche à Carentan, Mortain, Périers, Villedieu-les-Poêles, Saint-James, trois dans l'Orne à Bellême, Sées, Vimoutiers et un dans le Calvados à Orbec. Au total, 415 lits d'hospitalisation sont proposés, organisés autour de quatre services : les services de médecine, les services de soins de suite et de réadaptation, les services de longue durée et les maisons de retraite. Ces hôpitaux locaux sont implantés dans des communes rurales comptant en moyenne 3 500 habitants. Ils sont gérés par des médecins généralistes libéraux qui, pour certains d'entre eux, bénéficient de compétences supplémentaires notamment en soins palliatifs, gérontologie, urgences, traitement de la douleur et alcoologie. Il est intéressant de noter que pour 70 % des médecins interrogés, l'hôpital n'a pas sa place dans la prise en charges des urgences en raison du manque de personnel et de l'insuffisance du plateau technique. Ils demandent en revanche plus de spécialités et compétences en psychiatrie (75 %) et en unité mobile de soins palliatifs (73,8 %).

Par voie de conséquence, les hôpitaux locaux ont un rôle clé à jouer en termes d'aménagement du territoire tant parce qu'ils offrent un niveau de soins spécifiques et homogénéisent le système de soins que parce qu'ils luttent contre la désertification médicale des campagnes.

Les urgences constituent également un enjeu important pour le maillage territorial. D'après le schéma régional d'organisation sanitaire troisième génération de février 2006, le maillage est actuellement composé de :

- *"22 services d'urgences autorisés : 7 services d'accueil et d'urgence (SAU) et 15 unités de proximité d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences (UPATOU), publics, privés au service public hospitalier (PSPH), ou privés,*
- *2 permanences de soins (Aunay-sur-Odon et Saint-Hilaire-du-Harcouët),*
- *10 services mobiles d'urgences et de réanimation (SMUR) et 9 antennes SMUR autorisés,*
- *1 antenne d'antenne SMUR non autorisée (Domfront),*
- *3 services d'aide médicale urgente (SAMU)"*³¹.

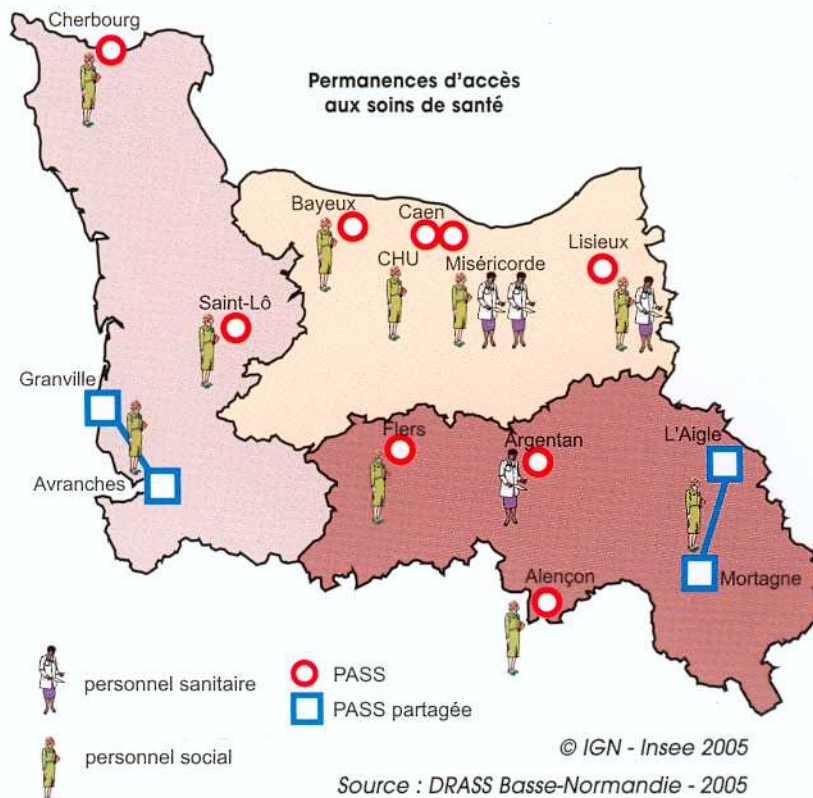
³⁰ Agence régionale de l'hospitalisation, "Schéma régional d'organisation sanitaire, 3^{ème} génération", page 9, Caen, 7 mars 2006.

³¹ Agence régionale d'hospitalisation de Basse-Normandie, "Schéma régional d'organisation sanitaire troisième génération", page 137, Caen, février 2006.

Entre 1998 et 2002, la fréquentation des services d'urgence a augmenté de près de 17 %, les urgences ayant enregistré environ 390 000 passages en 2002. 40 % des personnes âgées de plus de 80 ans fréquentent les services d'urgences au moins une fois par an. Leur temps de séjour au sein de ces services est également plus élevé que la moyenne. Trois explications peuvent être avancées : l'augmentation du nombre de services d'urgences autorisés, la nouvelle organisation des permanences de soins de la médecine libérale et *de facto* un changement de comportement des patients. Parallèlement à cette hausse de fréquentation, certaines communes ont un temps d'accès aux services d'urgence hospitaliers autorisés et situés ou non en Basse-Normandie, supérieur à 30 minutes. Quatre poches ont pu être isolées : il s'agit tout d'abord de quelques communes autour du Sap (3 028 habitants), du Theil, Ceton, Bretoncelles, Condé-sur-Huisne et Berd'huis (12 929 habitants), puis du Teilleul, Barenton et Passais (7 453 habitants), de Saint-Martin-de-Sallen et Culey-le-Patry (1 172 habitants) ainsi qu'une partie du cap de la Hague et du nez de Jobourg (1 249 habitants). Afin de remédier à cette situation, il conviendrait de passer des conventions avec les régions limitrophes et de favoriser l'implantation de maison médicale de garde. Enfin, un élément qui a des incidences sur le bon fonctionnement des services et l'amélioration de la qualité de soins, est l'informatisation des services d'urgences. Or, au 31 décembre 2005, seuls le CHU de Caen et les trois SAMU-centre 15 disposent de cet outil incontournable.

Afin de lutter contre les exclusions des publics isolés en matière d'accès aux soins de santé, des permanences ont été créées par la loi d'orientation de lutte contre les exclusions le 29 juillet 1998. Ces dispositifs de veille sanitaire et sociale, au nombre de onze répartis sur toute la région dont une permanence est mobile à Caen, permettent de faciliter, outre la prévention, l'accès aux soins et l'effectivité des droits des personnes qui sont en situation de précarité.

Carte n°9 : Permanences d'accès aux soins de santé



La plupart des personnes qui se présentent à ces permanences sont en milieu urbain des demandeurs d'asile ou des sans-abri tandis que dans des zones rurales comme à Mortagne-au-Perche, ce sont principalement des personnes seules et âgées. De même, suite au Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, dans le cadre des contrats de ville 2000/2006, trois ateliers santé ville ont été mis en place à Cherbourg-Octeville, Hérouville et Argentan. L'objectif de ces ateliers est de réduire les inégalités territoriales en matière de santé. Il s'agit donc de rassembler tous les acteurs locaux et les habitants des quartiers ciblés afin de réaliser une stratégie commune construite en concertation par une définition des priorités.

3° LA MORBIDITE ET LA MORTALITE

S'agissant de la morbidité, les principales pathologies sont les maladies cardiovasculaires, les tumeurs, les maladies de l'appareil respiratoire et les troubles mentaux. Une typologie a été effectuée par l'observatoire régional de santé en fonction de l'âge des patients. Ainsi concernant les admissions en affection de longue durée (ALD) :

- pour les personnes de 15 à 34 ans, la première pathologie est le trouble mental (1 208 personnes admises en 2000 ce qui représente 5 % du total des admissions), le second est le cancer,
- pour les personnes de 35 à 64 ans, les hommes souffrent principalement de maladies de l'appareil respiratoire (34 %), puis de tumeurs, diabète et troubles mentaux. Les femmes sont admises pour traiter des cancers (37 %), des maladies de l'appareil respiratoire (18 %) et du diabète (16 %),
- pour les personnes de plus de 65 ans, qui représentent plus de 60 % des admissions en ALD, la pathologie la plus récurrente est l'affection cardio-vasculaire (40 %), puis les cancers.

S'agissant de la mortalité, les principales causes de décès sont les maladies cardio-vasculaires, les tumeurs et les morts violentes. L'indice comparatif de mortalité³² calculé entre 1998 et 2000 positionne la Basse-Normandie en surmortalité. En effet, l'indice pour les maladies de l'appareil circulatoire est 105,4, pour les tumeurs 102,7 et pour les morts violentes 113,5.³³

Les deux tableaux suivants ont été réalisés à partir des données de l'agence régionale de l'hospitalisation. Ils indiquent le nombre de décès par pathologie pour la Basse-Normandie, chaque département et en France métropolitaine.

³² L'observatoire régional de santé a défini l'indice comparatif de mortalité comme "*le rapport en base 100 du nombre de décès observés dans la région au nombre de décès qui serait obtenu si les taux de mortalité pour chaque tranche d'âge dans chaque région étaient identiques aux taux nationaux.*" In l'observatoire régional de santé, "*Vue d'ensemble des pathologies en Basse-Normandie*", Fiche 7.1, Caen, 2004.

³³ Ces chiffres sont publiés par l'observatoire régional de santé de Basse-Normandie "*Vue d'ensemble des pathologies en Basse-Normandie*", fiche technique numéro 7.1, Caen, 2004. Toutefois, dans le document réalisé par l'union régionale des médecins libéraux de Basse-Normandie, "*La pratique médicale dans les hôpitaux locaux de Basse-Normandie*", Caen, janvier 2002, d'autres causes et d'autres indices comparatifs de mortalité avaient été avancés. La principale cause de décès relevée était la pathologie cardio-vasculaire (108,3) puis le traumatisme et l'empoisonnement (108,3) et les tumeurs (104,9).

Causes médicales de décès : Hommes	B.-N.	Calvados	Manche	Orne	France Mét.
Maladies infectieuses et parasitaires	112	57	29	26	5 079
Dont sida et maladie à V.I.H.	11	7	1	3	789
Tumeurs	2 323	984	862	477	90 196
Maladies endocrin., nutritionnelles et métaboliques	164	61	62	41	8 053
Troubles mentaux et du comportement	206	77	78	51	7 240
dont abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)	69	23	27	19	2 359
Maladies du système nerveux et des organes des sens	294	117	115	62	9 293
Maladies de l'appareil circulatoire	1 857	720	715	422	73 530
Maladies de l'appareil respiratoire	427	197	134	96	16 920
Maladies de l'appareil digestif	373	153	136	84	12 916
Maladies de l'appareil génito-urinaire	78	36	26	16	3 593
Causes externes de blessures et empoisonnements	671	270	249	152	24 043
dont suicides	269	116	94	59	7 629
dont accidents de transports	135	54	50	31	5 463
Symptômes, états morbides mal définis et autres causes	391	166	130	95	20 064
Total toutes causes	6 896	2 838	2 536	1 522	270 927

Tableau n°6 : Les causes médicales de décès pour les hommes
Nombre de décès tous âges selon la cause 2001. Source : INSERM - service CépiDC

Causes médicales de décès : Femmes	B.-N.	Calvados	Manche	Orne	France Mét.
Maladies infectieuses et parasitaires	108	53	33	22	4 990
dont sida et maladies à V.I.H.	0	0	0	0	209
Tumeurs	1 578	665	578	335	60 370
Maladies endocrin., nutritionnelles et métaboliques	220	78	89	53	11 267
Troubles mentaux et du comportement	264	122	93	49	10 434
dont abus d'alcool (y compris psychose alcoolique)	18	5	9	4	570
Maladies du système nerveux et des organes des sens	299	126	104	69	12 039
Maladies de l'appareil circulatoire	2 260	916	823	521	85 947
Maladies de l'appareil respiratoire	389	152	138	99	15 077
Maladies de l'appareil digestif	291	112	112	67	11 185
Maladies de l'appareil génito-urinaire	90	30	39	21	3 904
Causes externes de blessures et empoisonnements	408	164	149	95	16 608
dont suicides	75	30	27	18	2 778
dont accidents de transport	67	25	25	17	2 008
Symptômes, états morbides mal définis et autres causes	623	268	210	145	26 243
Total toutes causes	6 530	2 686	2 368	1 476	258 064

Tableau n°7 : Les causes médicales de décès pour les femmes
Nombre de décès tous âges selon la cause en 2001. Source : INSERM -- service CépiDC

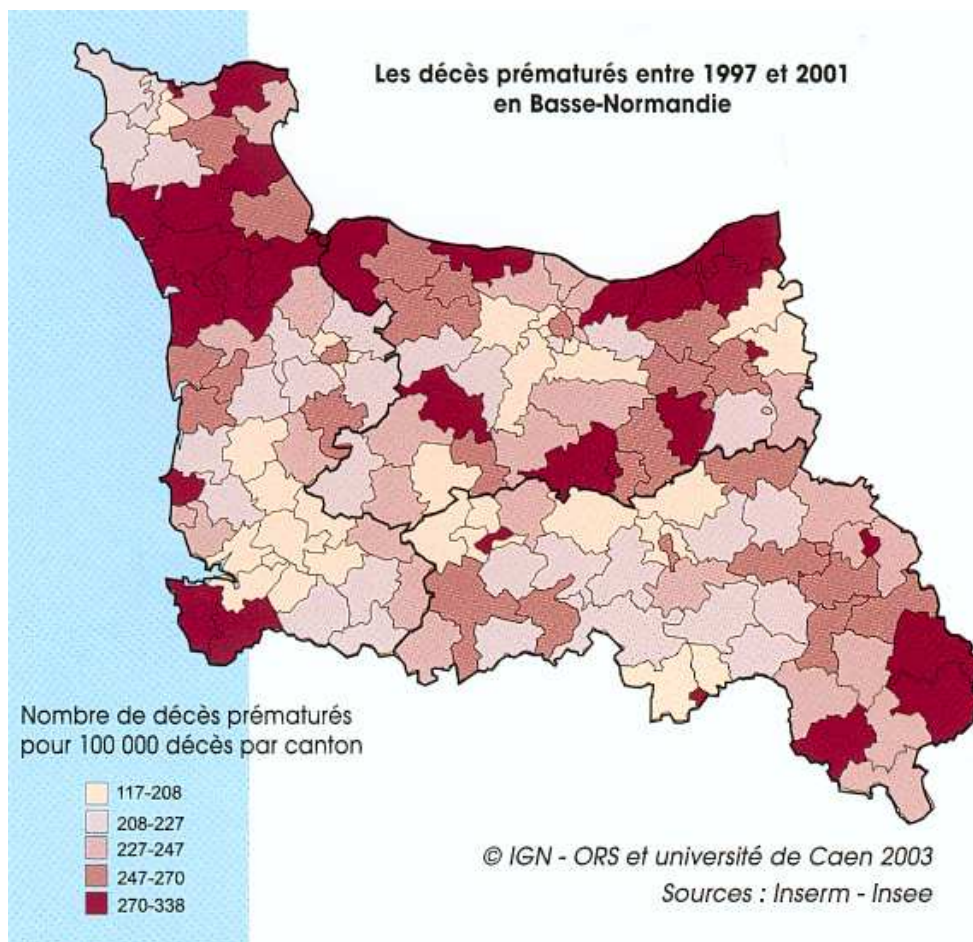
**Graphique n°4 : L'indice comparatif de mortalité pour les trois premières causes de décès
en 1998-2000**

Le comité régional de coordination de l'observation sociale observe que "*le nombre de décès prématurés³⁴ varie dans la proportion de un à trois*". La mortalité prématurée est plus élevée dans :

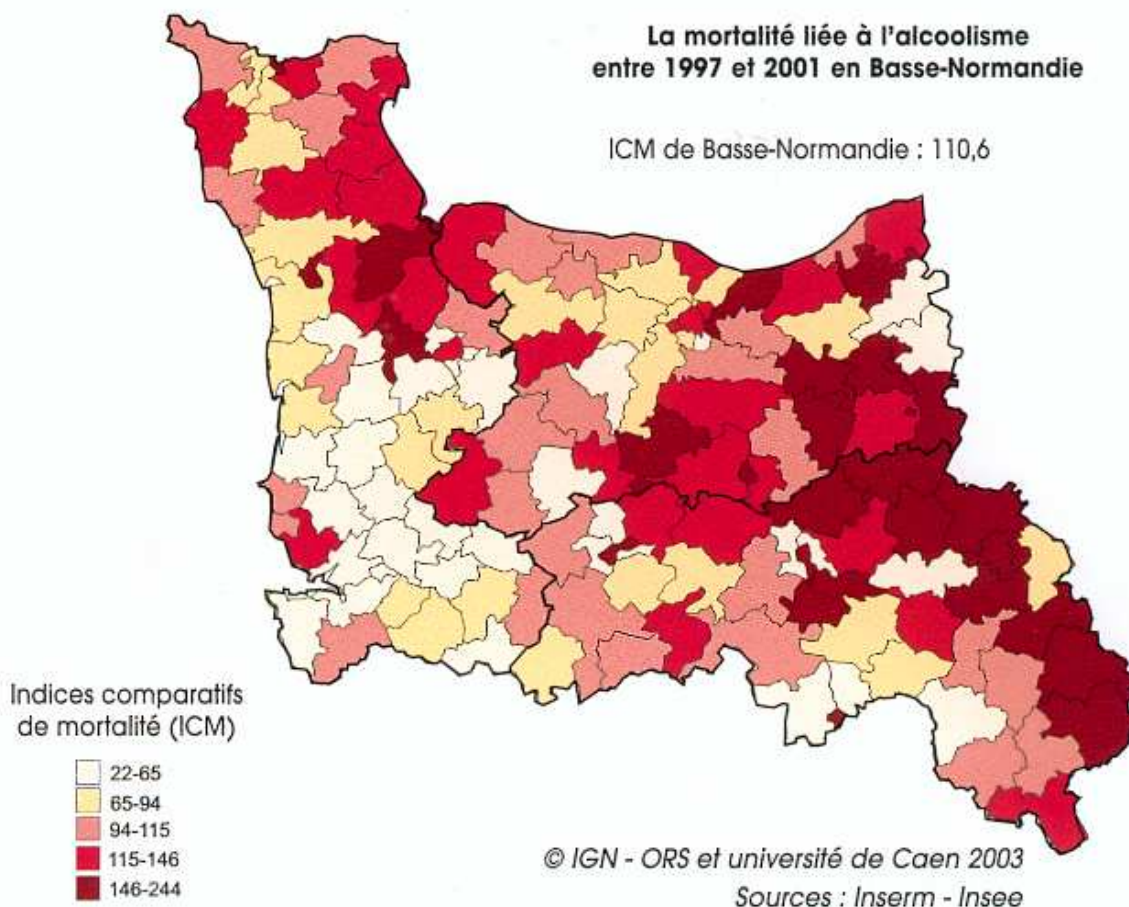
- des cantons ruraux comme le Perche, le pays d'Ouche, le pays d'Auge et du Bessin,
- des zones infra-urbaines à Caen, Cherbourg, Alençon et la Côte de Nacre,
- des franges périurbaines très éloignées.

³⁴ Le CRCOS entend par l'expression "mort prématurée", "*les décès que l'amélioration des comportements individuels préjudiciables, d'une part à la santé et d'autre part, des structures de soins plus adaptées aurait permis d'éviter*", fiche 3 du chapitre 5 in "*Différentes facettes de la précarité en Basse-Normandie*", janvier 2006.

Carte n°10 : Les décès prématurés entre 1997 et 2001 en Basse-Normandie

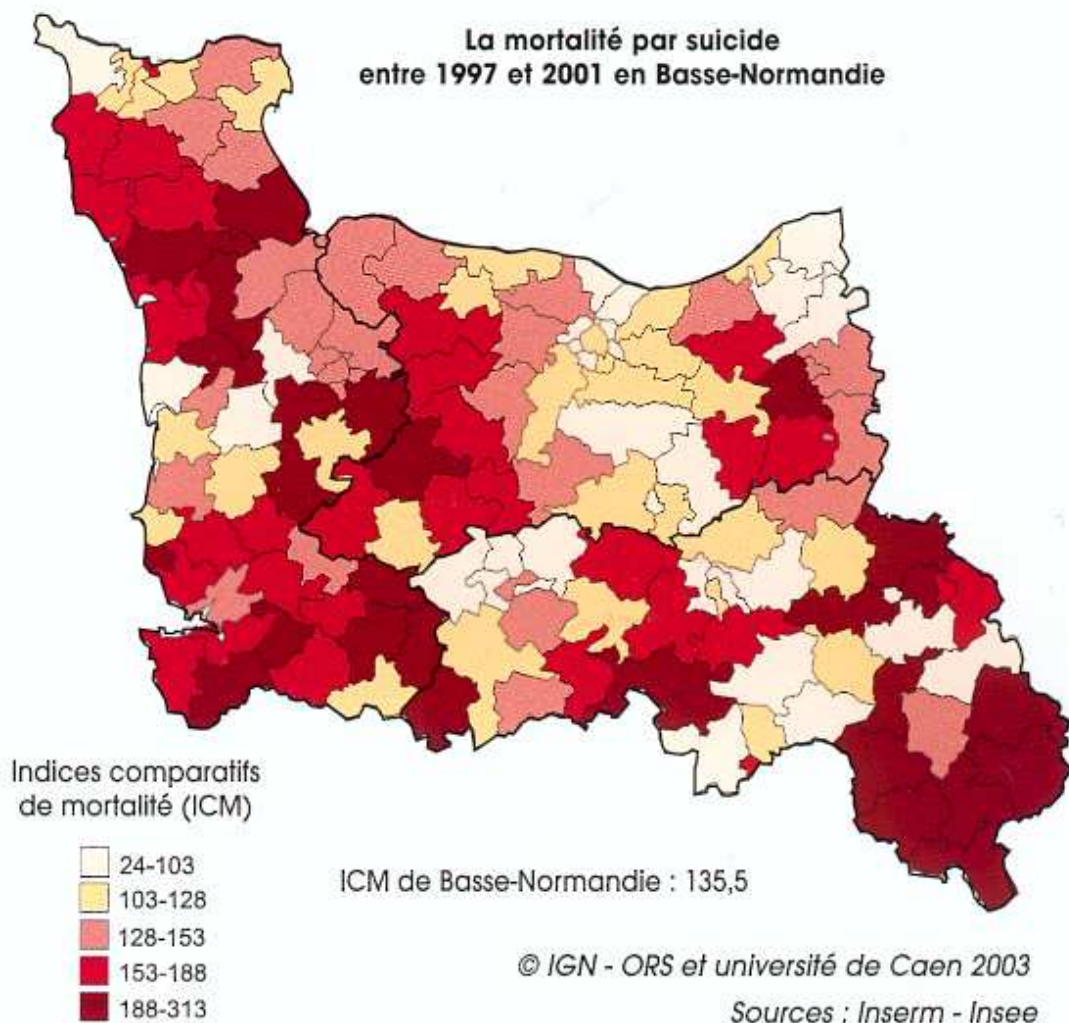


Deux causes de décès peuvent notamment attirer l'attention : la mortalité liée à l'alcoolisme et le suicide. En moyenne, la Basse-Normandie enregistre une part de décès liés à l'alcoolisme de 10 % supérieure au niveau national. Les zones les plus touchées sont le sud-est du Cotentin près de Carentan, le Pays d'Auge central et méridional, l'est du département de l'Orne et les villes, Lisieux, Flers, Cherbourg et Caen.



Carte n°11 : La mortalité liée à l'alcoolisme entre 1997 et 2001 en Basse-Normandie

Le suicide connaît également un taux supérieur à la moyenne nationale. L'indice comparatif de mortalité est de 135,5. Les hommes sont les plus touchés ainsi que les personnes âgées ; les jeunes hommes de 15 à 34 ans en particulier connaissent une forte proportion de décès (24,1 % en Basse-Normandie pour 18,9 % en France). Ce nombre tend cependant à diminuer en comparaison du nombre de décès dans les années 1980.



Carte n°12 : La mortalité par suicide entre 1997 et 2001 en Basse-Normandie

B - L'EDUCATION

Il s'agit au travers de cette analyse de présenter la situation bas-normande eu égard au développement de l'enfant, de sa socialisation à son apprentissage jusqu'à sa formation. D'une manière tout à fait générale, la Basse-Normandie semble aux yeux des cartes avoir un bon maillage tant au niveau des structures d'accueil de la petite enfance que des structures de scolarisation primaire et secondaire. Toutefois, des disparités *infra*-régionales sont observées. Elles se traduisent notamment par une philosophie différente pour les structures d'accueil de la petite enfance créant ainsi des discordances entre les départements.

S'agissant de l'école primaire, le réseau du premier degré repose sur des écoles de petite et moyenne taille. Les collèges sont également la plupart du temps des établissements de petite dimension. Le rapport d'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Caen remis au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche en janvier 2004 souligne que "*Près d'un collège sur quatre (public et privé) accueille moins de 250 élèves contre un sur cinq en métropole. La proportion monte à plus de 40 % dans l'enseignement privé sous contrat*"³⁵. La voie professionnelle est très affirmée en Basse-Normandie, qu'elle se décline sous la forme de lycées professionnels, de centres de formation à l'apprentissage ou encore d'établissements agricoles rattachés au ministère de l'agriculture. De plus, le maillage en lycées d'enseignement général et technologique est conséquent. Enfin, s'agissant des enseignements *post*-bac, malgré une offre d'enseignements relativement diversifiée et territorialisée, le rapport d'évaluation cité précédemment relève en 2002 l'émigration d'un bachelier sur cinq en faveur principalement des universités parisiennes ou Rennaises. En sus, ces départs concernent essentiellement les bons élèves. La balance ne s'équilibre pas puisque "*le nombre d'entrants a été moitié moindre - 1 700, d'un côté, et 800 de l'autre*"^{36,37}. Ce même rapport conclut que la forte caractéristique rurale "*pèse sur l'organisation spatiale de son réseau scolaire, à tous les niveaux. Sous couvert d'un aménagement des territoires éducatifs qui se veut équilibré, les parcours scolaires tant en collèges que dans les lycées, sont en réalité loin d'être homogènes... Pour redonner cohérence à l'ensemble et pour, au bout du compte, mieux égaliser les chances, des regroupements s'imposent*"³⁸.

Afin de déceler où se situent les disparités territoriales en matière d'éducation, plusieurs critères ont été sélectionnés. Il s'agit tout d'abord de la diversité de l'offre qui se traduit par l'absence de choix tant de la structure qu'en son sein, l'absence de choix pour les options par exemple. En outre, la disparité peut se mesurer également en termes de proximité, c'est-à-dire quand la distance-temps est supérieure à trente minutes, quand il n'y a pas de réseau de transport ni de solution d'hébergement pour

³⁵ Jean ETIENNE et Pierre RENAUDINEAU, *Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Caen*, page 7, Paris, janvier 2004.

³⁶ SUBANOR, Observatoire régional des formations supérieures, *Suivi des bacheliers bas-normands en 2002*, Caen, mai 2003.

³⁷ Jean ETIENNE et Pierre RENAUDINEAU, *Evaluation de l'enseignement dans l'académie de Caen*, page 17, Paris, janvier 2004.

³⁸ *Ibid.* pages 19 et 20

les familles éloignées (internat). Enfin, le dernier paramètre et non le moindre concerne la mission éducative. Il s'agit de mesurer ses conditions de réussite au regard de l'échec scolaire lui-même visible au travers des retards scolaires, des sorties prématurées et par l'illettrisme.

1% LA PETITE ENFANCE

S'agissant tout d'abord des structures d'accueil de la petite enfance, c'est-à-dire pour des enfants de 0 à 6 ans, des disparités *inter-départementales* semblent importantes essentiellement en raison des approches différentes en termes d'aménagement du territoire. Alors que le Calvados mène une politique qui vise à la participation des citoyens, c'est-à-dire que les citoyens doivent exprimer une demande et dès lors être aidés dans la mise en œuvre de leur projet, la Manche mène une politique plus incitative au travers d'une implantation plus généralisée pour assurer un maillage serré. Si la quantité de structures et la philosophie d'implantations varient, en revanche la nature des services est invariable.

Existent ainsi dans chaque département des possibilités d'accueil individuel et collectif. S'agissant de l'offre d'accueil collectif, elle se décline sous la forme de crèches collective, parentale, familiale, des haltes-garderies, des jardins d'enfants, des établissements multi-accueil ou encore des relais d'assistantes maternelles. Afin d'aider les collectivités territoriales ou les regroupements de communes, deux types de contrats d'objectifs et de cofinancement peuvent être établis avec les caisses d'allocations familiales. Il s'agit du contrat enfance pour développer une offre de services équilibrée sur le territoire pour les enfants de moins de 6 ans et du contrat temps libres pour favoriser les loisirs collectifs et les vacances des enfants et adolescents de 6 à 18 ans. S'agissant du relais d'assistantes maternelles, il a pour mission *"de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil des enfants à domicile. Il assure différentes missions et services auprès des assistantes maternelles, des parents et des professionnels de la petite enfance"*³⁹.

En 2004, dans le Calvados, ont été recensés :

- 40 contrats enfance pour une prise en charge de 23 000 enfants de moins de 6 ans ; le pourcentage de couverture par rapport à la population infantine de l'ensemble du département s'élève à 54,80 %,
- 52 contrats temps libres pour une capacité d'accueil de 57 000 jeunes enfants et jeunes ; le pourcentage de couverture par rapport à la population infantine de l'ensemble du département s'élève à 50,70 %,
- 18 relais d'assistantes maternelles qui regroupaient 1 800 assistantes soit 36 % des professionnels exerçant dans le Calvados ; le pourcentage de couverture par rapport à la population infantine de l'ensemble du département s'élève à 36,10 %.

³⁹ Caisse nationale des allocations familiales, "Les relais d'assistantes maternelles", page 2, Paris, novembre 2000.

Dans la Manche, ont été recensés en 2004 :

- 36 contrats enfance pour une prise en charge de 24 761 enfants de moins de 6 ans ; le pourcentage de couverture par rapport à la population enfantine de l'ensemble du département s'élève à 80 %,
- 75 contrats temps libres pour une capacité d'accueil de 57 903 jeunes enfants et jeunes ; le pourcentage de couverture par rapport à la population enfantine de l'ensemble du département s'élève à 78 %,
- 27 relais d'assistantes maternelles qui regroupaient 2 846 assistantes soit 61 % des professionnels qui exercent dans une zone couverte par un relais d'assistantes maternelles.

Dans l'Orne, ont été recensés en 2004 :

- 15 contrats enfance pour une prise en charge de 9 918 enfants de moins de 6 ans ; le pourcentage de couverture par rapport à la population enfantine de l'ensemble du département s'élève à 51,37 %,
- 31 contrats temps libres pour une capacité d'accueil de 17 312 jeunes enfants et jeunes ; le pourcentage de couverture par rapport à la population enfantine de l'ensemble du département s'élève à 41,59 %,
- 3 relais d'assistantes maternelles qui regroupaient 447 assistantes maternelles concernées.

De facto, il s'avère très difficile de déceler les zones de fracture territoriale eu égard à la petite enfance. En effet, dans le Calvados peut être vécue une carence d'offres dans certaines communes si nul projet politique n'est initié en ce domaine. A l'inverse, dans la Manche, si sont principalement pris en compte la démographie et le nombre d'assistantes maternelles par communauté de communes, des territoires en état de fracture peuvent apparaître mais cela de manière erronée puisque d'autres modes de garde peuvent être privilégiés par les parents. Peuvent néanmoins paraître préoccupants dans la Manche, par ordre décroissant, les communautés de communes de Cherbourg-Octeville, de Saint-Malo-de-la-Lande, de La Haye-Pesnel, de Saint-Pois, de Pontorson, de Percy, de Granville, de Lessay et de Gavray.

2^e D E LA DIVERSITE EDUCATIVE...

2.1 - La diversité au travers du choix des langues vivantes et des options

La Basse-Normandie a un éventail d'options important. Au total, sont proposées, dans le secondaire, trois premières langues vivantes : anglais, allemand et russe. Le panel de deuxième langue vivante est plus étoffé : anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, norvégien et russe. Pour les troisièmes langues vivantes peuvent être choisis l'allemand, l'espagnol, l'italien, le norvégien, le russe, le portugais, le chinois, le japonais, le danois, le grec moderne et l'arabe.

Le conseil économique et social régional a souligné dans son rapport "*L'apprentissage des langues vivantes en Basse-Normandie*"⁴⁰ l'importance d'une prise de conscience de l'intérêt de cet apprentissage. En outre, cette étude a relevé les disparités *infra* régionales, "...*Les chiffres masquent une relative hétérogénéité des situations entre les trois départements et entre les zones urbaines et rurales. Alors que l'Orne se caractérise par une diversité légèrement plus importante des offres de langues vivantes, la Manche présente en revanche une quasi-uniformité. De plus, l'existence d'un véritable choix entre deux langues en sixième et entre trois langues en quatrième est souvent réservée aux unités urbaines de plus de 5 000 habitants*"⁴¹.

Des options, qui relèvent d'autres disciplines, existent également. Le grec ancien, le latin et l'histoire des arts sont des options qui pourraient être classées sous le titre d'humanités. Concernant le domaine scientifique, une multitude d'options est présentée : biologie de laboratoire paramédical, informatique, initiation aux sciences de l'ingénierie, mathématiques renforcées, mesures physiques informatiques, physique et chimie de laboratoire, sciences et vie de la terre et sciences médico-sociales. Une série d'options relève du champ artistique, les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel, la création *design*, la culture *design*, la danse, la musique et le théâtre. Enfin, sont également proposées une option en sciences économiques et sociales et des options d'éducation physique et sportive.

2.2 - Les actions culturelles

En termes de diversité, la Basse-Normandie a mis en place des actions culturelles au sein de son académie tant au premier degré qu'au second. Toutes les données qui suivent sont extraites de la plaquette intitulée "*L'action culturelle académique en cartes et en chiffres - année scolaire 2005/2006*"⁴².

a) Du premier degré...

Pour le premier degré, 163 classes bénéficient d'un projet d'action culturelle. 60 classes se trouvent dans le Calvados, 59 dans la Manche et 44 dans l'Orne. La répartition *infra*-départementale est dans l'ensemble homogène avec cependant quelques poches isolées comme le cœur du Bessin, le sud-ouest de la Manche entre Pontorson et Ducey, le centre-sud de l'Orne autour de Mortrée ainsi qu'une partie de l'est aux alentours de Longny-au-Perche, enfin de le centre-sud du Calvados, autour de Morteaux-Coulboeuf.

Les opérations environnementales sont nettement moins visibles sur le territoire puisqu'elles concernent 93 classes dont 56 dans la Manche pour 16 dans l'Orne et 21 dans le Calvados. Ce sont principalement des classes qui travaillent sur l'eau (35) en partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie et la direction régionale de l'environnement. Il existe également des classes éco-citoyenneté, au nombre de 33,

⁴⁰ Conseil économique et social, "*L'apprentissage des langues vivantes en Basse-Normandie*", Caen, septembre 2003.

⁴¹ *Ibid.*, page 10.

⁴² Délégation académique à l'action culturelle, "*L'action culturelle académique en cartes et en chiffres - année scolaire 2005/2006*", Caen, février 2006.

en collaboration avec le conseil général de la Manche. 22 classes travaillent sur le thème de la forêt en partenariat avec le ministère de l'agriculture et de la forêt. Enfin 3 classes ont lancé une opération "1 000 défis pour ma planète" grâce à la direction régionale de l'environnement. La *quasi* totalité du sud du Calvados excepté Saint-Jean-des-Essartiers et Fervaques, ne bénéficient d'aucune opération de ce type, ni même les trois-quarts de l'Orne, soit tout le département excepté le quart nord-ouest et Saint-Hilaire-le-Chatel.

b) ...Au second degré

Le second degré a un panel plus large en matière d'action culturelle. Quelques zones connaissent néanmoins une absence d'activités significatives, dans le centre du Bessin, la pointe sud-est et le centre-ouest de l'Orne ainsi que le centre-sud du Calvados. Cette action culturelle se décline sous la forme d'enseignements artistiques, de dispositifs (ateliers artistiques, de la culture scientifique et technique, classes à projet d'action culturelle, du patrimoine), et d'opérations (réseau de galeries d'art, "collège et lycée au cinéma", "des coulisses au spectacle", "les concerts-lecture", "festival-choral").

27 lycées bénéficient d'enseignements artistiques. Les arts plastiques, le cinéma et l'audiovisuel, la danse, la musique, l'histoire des arts et le théâtre sont ainsi enseignés. 8 lycées se trouvent dans la Manche dont deux à Cherbourg, 7 dans l'Orne et 12 dans le Calvados dont 5 à Caen et 2 à Hérouville-Saint-Clair. 2 293 élèves étaient inscrits à ces enseignements.

S'agissant des dispositifs, 65 ateliers artistiques sont répartis au sein de 20 collèges, 4 lycées et un lycée professionnel du Calvados, 18 collèges, un lycée et un lycée professionnel de la Manche, 10 collèges, 2 lycées et un lycée professionnel de l'Orne. Les classes à projet d'action culturelle sont les plus nombreuses sur le territoire puisqu'elles sont au nombre de 75. En sus, 13 classes du patrimoine existent. 18 établissements offrent des ateliers scientifiques et techniques, 4 des actions éducatives et innovantes. 76 établissements font participer leurs élèves à des concours académiques (rallye mathématique et énergies renouvelables), des opérations environnementales (classes éco-citoyenneté, classes d'eau, "1 000 défis pour ma planète") et des olympiades de mathématiques et de chimie. Ces dispositifs ont profité à plus de 3 500 élèves.

Concernant les opérations, un réseau de galeries d'art a été mis en place réunissant ainsi 43 établissements bas-normands. Une fois de plus la Manche semble très dynamique en matière de diversité optionnelle avec la participation de 19 établissements (4 lycées, 1 lycée professionnel, 14 collèges), contre 9 dans l'Orne (2 lycées, 2 lycées professionnels et 5 collèges). Le calvados, quant à lui, compte 15 établissements participant à ce réseau (6 lycées, 2 lycées professionnels, 7 collèges). Les opérations cinéma touchent 89 collèges et 30 lycées dont une large majorité dans le Calvados (72 pour 36 dans la Manche et 24 dans l'Orne). Les opérations "des coulisses au spectacle" et "concerts-lecture" ne concernent que 29 établissements. Enfin l'opération "festival-choral" compte 69 collèges et 10 projets : Autour du monde, Musique noire, Tristan et Iseult, Roméo et Juliette, Coups de cœur, Écoute la Terre, L'enfant et les sortilèges, Les animaux, Pour le meilleur ? Ou pour le pire !, Chantons la Danse. Au total, en 2005, près de 47 000 élèves en Basse-Normandie ont participé à ces opérations d'action culturelle.

En conclusion, il est possible d'attirer l'attention du lecteur sur le fait que des lycées importants bénéficient de plusieurs de ces dispositifs alors que d'autres n'en bénéficient d'aucun. Les zones les plus touchées par ce déficit sont dans la Manche, le centre du bassin et le sud, pour le Calvados, le centre-sud, c'est-à-dire aux alentours de Falaise, et une grande partie de l'Orne, principalement l'est.

Carte n°13 : Les partenaires de l'Éducation nationale

QuickTime™ et un décompresseur
GIF sont requis pour visualiser
cette image.

3^e ...À LA PROXIMITÉ SCOLAIRE

3.1 - Des distances-temps à prendre nécessairement en considération

S'agissant du deuxième paramètre énoncé pour évaluer les zones de fracture territoriale, il est difficile de présenter une carte sur les distances-temps afin d'accéder à un établissement du premier ou second degré.

Au préalable, il est nécessaire d'analyser les évolutions des établissements scolaires, tant du collège que du lycée. Entre 1999 et 2004, une baisse des effectifs, significative, puisque supérieure à 15%, a été enregistrée dans nombre de collèges, tout le long d'un axe vertical de Cherbourg au Teilleul. Cela concerne une quinzaine d'établissements. Ces évolutions sont d'autant plus inquiétantes que les collèges, figurant sur la carte, avaient enregistré des effectifs inférieurs à 300 élèves.

S'agissant des lycées, le constat est non moins rassurant. Deux lycées privés aux effectifs inférieurs à 400 élèves, à Cherbourg et Coutances ont connu une baisse des effectifs, entre 1999 et 2004, supérieure à 15%. Trois lycées étaient dans le même cas de figure dans l'Orne, bien que deux des lycées ne fussent des établissements publics avec des effectifs inférieurs à 600 élèves. Il s'agissait de Domfront, Argentan et Giel-Courteilles. Dans le Calvados, trois lycées sont également concernés dont deux des trois établissements sont privés : Douvres-la-Délivrande, Deauville et Falaise. Au regard de la carte sur l'évolution des effectifs dans les lycées et établissements assimilés, il apparaît quelques zones préoccupantes : dans la Manche, Villedieu-les-Poêles et dans une moindre mesure Carentan, Tinchebray, Domfront et Giel-Courteilles dans l'Orne.

Ce préambule qui permet de déceler les territoires qui ont certaines faiblesses, est une prémisse du raisonnement dans le sens où de l'existence ou pas d'un établissement découle sur l'organisation générale, le transport et la capacité d'accueil des internes.

La préfecture du Calvados a publié dans son document "*Accès aux services dans les territoires ruraux*" de septembre 2005, une carte sur le temps moyen de trajet entre le domicile et l'établissement scolaire fréquenté par les jeunes âgés de 18 ans au plus. La moyenne bas-normande est de 21 minutes⁴³ et de 20 minutes dans le Calvados. Ce résultat est en partie expliqué par "*le non-respect de la carte scolaire, le choix entre enseignement public et privé et la dispersion des filières dans l'enseignement*". Il est précisé que la moyenne pour accéder aux équipements scolaires les plus proches est de 11 minutes dans le Calvados comme au niveau régional. Les zones qui nécessitent un déplacement de 25 à 35 minutes ou plus pour accéder aux établissements scolaires se situent en dehors des aires urbaines de Caen, Bayeux, Vire, Falaise, Lisieux et Trouville-sur-mer. Cette remarque vaut, semble-t-il, pour toute la région.

⁴³ La moyenne pour la métropole est de 23 minutes selon ce même document.

De facto, il est patent de considérer les réseaux de transport scolaire comme un élément clé d'aménagement du territoire en ce sens qu'ils rendent accessibles les établissements scolaires. L'organisation peut varier d'un département à l'autre, chaque département en étant responsable. Ils sont également responsables du bon fonctionnement de ces transports. Deux modalités coexistent. En effet, ils peuvent être organisés par les différents types de collectivités territoriales (intercommunalité, communes, etc...) ou bien être intégrés aux lignes de transport régulières (SNCF, etc...).

La préfecture de l'Orne a noté dans son rapport sur l'accès aux services publics que "le transport scolaire est globalement satisfaisant même si des difficultés paraissent parfois rencontrées par des élèves des classes d'intégration scolaire ou des sections d'enseignement général et professionnel adaptés.

En outre, le conseil général de l'Orne s'est attaché à assurer un maillage dense dans les conditions *sine qua non* de sécurité. En sus des préoccupations d'aménagement du territoire qui se traduisent par des courbes exponentielles de points d'arrêts - près de 3 500 en 2005 - conduisant sur les routes ornaïses près de 17 000 scolaires, le conseil général s'est engagé dans des réflexions en matière de normes afin de disposer de points d'arrêt sécurisés. Actuellement, la phase finale de sécurisation est commencée ; 600 points seront totalement sécurisés d'ici 2011 de même que tous les nouveaux points d'arrêt. Tous les établissements qu'ils soient publics ou privés sont desservis ou bien directement ou bien par l'intermédiaire d'une navette circulant *intra-muros*. Jusqu'à l'âge de six ans, les enfants doivent être impérativement accompagnés d'un(e) animateur(-trice). Des normes de qualité sont également préconisées selon la circulaire du 23 août 1984 : le temps du trajet ne doit pas dépasser 45 minutes. De surcroît, le temps moyen pour les collégiens est de 30 minutes tandis que pour les élèves de l'école primaire, il n'excède pas 20 minutes. Ce travail indispensable en termes d'aménagement du territoire, de sécurité et de qualité est dû à une forte volonté politique relayée par un travail de concertation régulière réunissant tous les partenaires (conseil général, éducation nationale, élus locaux, parents, etc...).

Dans le Calvados, le flux de scolaires est quasiment le double de celui de l'Orne, environ 35 000 élèves. Ils utilisent soit des transports gérés par les autorités organisatrices de second rang (collectivités locales ou des transporteurs privés qui ont reçu une délégation de compétences), soit les bus verts dont 80 % des usagers sont des scolaires. Les dessertes chargées d'irriguer les 9 000 points d'arrêt ne desservent pas tous les établissements mais toutes les communes qui ont des établissements du premier ou second degré, qu'ils aient fait l'objet de regroupements pédagogiques ou non. Aucune norme spécifique excepté celles que prévoit la loi, ni en termes de sécurité, ni de qualité n'a été mise en place par le département. Des réflexions sont actuellement menées pour travailler de nouveau sur le temps de certains circuits, par exemple à Dozulé.

La Manche a transporté en 2005 près de 23 000 scolaires sur un réseau qui comprend environ 10 000 points d'arrêt. Des autorités organisatrices de second rang gèrent ces flux au travers d'un travail de concertation plus diffus. Des difficultés ont été rencontrées par les administrations des établissements du second degré eu égard au transport collectif. En effet, certains élèves, par exemple dans le Mortainais ou dans le secteur de Valognes ont un trajet supérieur au temps toléré. En outre, des problèmes d'organisation et de flexibilité dans les transports transparaissent. Citons les lycéens de Saint-Hilaire-du-Harcouët qui subissent les effets d'un fort enclavement sans le bénéfice d'un réseau de transport collectif organisé pour les principaux flux, à savoir le vendredi soir et le lundi matin ou le dimanche soir, à l'unique condition que l'internat soit ouvert.

3.2 - Des solutions d'hébergement proposées aux lycéens

Deux éléments dans ce chapitre sont à traiter distinctement. En effet, il s'agit d'une part de la capacité d'hébergement en internat pour les lycéens et d'autre part de la qualité de ce parc. Sa gestion relève de la compétence du conseil régional de Basse-Normandie.

ÉTABLISSEMENT	1986	2000	2005	Capacité Étab.
CAUMONT Bayeux	161	129	149 + 9 Caumont	200
CHARTIER Bayeux	47	8	9 hébergés à Caumont	0
GUIBRAY Falaise	132	68	60	124
TELLIER Condé sur Noireau	184	137 dont 36 int-ext	237	235
MAUROIS Deauville	34	47	52	60 (BTS)
JOORIS Dives s/Mer	236	172	216	250
LIARD Falaise	76	72	88	99
A SOREL Honfleur	16	39 +18	83	124
GAMBIER Lisieux	70	37	52	76
CORNU Lisieux	442	305	247	300
M.CURIE Vire	216	276	219	276
MERMOZ Vire	157	82	86	120
EREA 14 Hérouville	117	115	85	123
LE ROBILLARD Dives	318	382	306	463
LEPA Vire	155	148	128	235 + 32 places adultes
SOUS -TOTAL 1	2 361	2 035	2 017	2 717
MALHERBE Caen	258	208	296 + 5 Claudel	314
FRESNEL Caen	99	43 et 50	30 + 1 Allende, 11 Claudel, 42 Lépine + 2 hébergés à Verne	95
HUGO Caen : pas d'internat, internes vont au crous, chez l'habitant, résidence privée et famille				
DUMONT Caen : pas d'internat (2)		71	64 hébergés à Laplace	0
LAPLACE Caen	350	371	356 + 64 Durville, 6 Claudel, 4 Lechanteur, 16 Rabelais	446
ROSTAND Caen	265	160	174 + 16 Lépine	196
LEPINE Caen	0	46	60 internes hébergés à Rostand : 16, Fresnel : 42, Verne : 2 + 40 hébergés en ville	0
CLAUDEL CAEN : pas d'internat	0	12 11 1	26 Internes hébergés : 11 Fresnel 6 Laplace 4 Verne 5 Malherbe	0
DE GAULLE : Caen	0	28	27 CPGE	30 (CPGE)
ALLENDE : Hérouville	0	0	1 Verne, 1 Fresnel	0
RABELAIS : Hérouville : pas d'internat			16 hébergés à Laplace	
CLE Hérouville	0	0	1 : Verne	0
VERNE Mondeville	201	154	198 + 4 Claudel, 2 Lépine, 2 Fresnel, 1 CLE et 1 Allende	288
SOUS-TOTAL 2	1 173	1 143	1 081 hébergés sur place, 175 hébergés dans d'autres Ets dont 4 collèges Lechanteur	1 369
TOTAL 1 ET 2	3 534	3 178	3 273	4 086

(1) Il s'agit d'élèves norvégiens hébergés à Caumont.

(2) La convention liant Dumont d'Urville et Laplace prévoit un accueil maximum de 80 internes provenant de Dumont d'Urville.

Tableau n°8 : Évolution du nombre d'internes et capacités d'accueil en 2005 dans les établissements secondaires publics du Calvados

ÉTABLISSEMENT	1986	2000	2004	2005	Capacité
LITRE Avranches	355	226	245	235	260
SIVARD Carentan	0	0	0	0	0
GRIGNARD Cherbourg	0	52	55	64	69
TOCQUEVILLE Cherbourg	511	179	212	189	200
LEBRUN Coutances	174	124	155	132	166
ROQUELLE Coutances	391	231	333	340	345
SAPINS Coutances	337	290	271+10 bac pro Altern	288	313
DOUCET Équeurdreville	209	98	123	124	124
MORANDIERE Granville	536	250 dt 3 int-ext	251	252	312
MARLAND Granville	281	244	225	247	256
MORTAIN Mortain (1)	82	87	125	141	108
MILLET Octeville	152	148	141	148	152
LEHEC St Hilaire	596	366 dt 16 int-ext	351 dt 6 int ext	313	366
LEVERRIER St Lô	172	88	80	93	95
CURIE St Lô accueille Corot	526	182	248 + 99	220 + 89 Corot	346
COROT St Lô (à PM Curie)	0	93	99	89 hébergés à Curie	0
SAUXMARAIS Tourlaville	185	136	120	93	134
CORNAT Valognes	144	101	104	102	104
EREA 50 R.Doisneau	113	100	90	93	110
LA COUTANCES	264	307	262	283	330
LA ST LO THERE	168	272	223	242	300
LEPA ST HILAIRE	231	181	202	202	237
LMA CHERBOURG	68	99	103	95	100
TOTAL MANCHE	5 495	3 854	4 018	3 985	4 427

(1)Convention avec IME Mortain pour hébergement 30 élèves R 2005

Tableau n°9 : Évolution du nombre d'internes et capacités d'accueil en 2005 dans les établissements secondaires publics de la Manche

ÉTABLISSEMENTS	1986	2000	2005	Capacité
ALAIN Alençon	335	152 dt 2 int ext	152	189 dispo + 66 à rénover
NAVARRÉ Alençon* accueil Leclerc	279	149 + 86	140 + 65 de Leclerc	236
MEZEN Alençon	131	170	167	168
LECLERC Alençon	0	86	65 hébergés à Navarre	0
MEZERAY Argentan	133	90	81 + 12 Gabriel et ... à Gabriel	90
GABRIEL Argentan	141	122	134	154
			dont 12 hébergés à Mézeray et ... de Mézeray	
CHEVALIER Domfront	33	23	34	56
GUEHENNO Flers	169	32 + 110 int-ext	31 + 88 inte-ext dont 6 hébergés à Léger	45 garçons
LEGER Flers	85	33	31 et 6 de Guéhénno	96
NAPOLEON L'Aigle	240	122	121	160
ANDAINES La Ferté	361	154	114 + 33 de Tristan	243
TRISTAN La Ferté	160	194 dt 30 à Andaines	198 dt 33 aux Andaines	175
MONNET Mortagne	83	41	25	40
EREA 61	70	77	75	96
LA Sées	47	194	215	227
LEPA Alençon	221	24	30	50
TOTAL ORNE	2 488	1 773	1 701	2 091
RÉGION	11 517	8 755	8 959	10 746

Tableau n°10 : Évolution du nombre d'internes et ca pacités d'accueil en 2005 dans les établissements secondaires publics de l'Orne

En sus de ces données qui concernent les établissements publics, l'ensemble des établissements privés comprend près de 1 200 internes en Basse-Normandie. 373 internes sont dans le Calvados dont 195 à Caen ; 411 sont dans la Manche dont 166 à Saint-Lô ; 393 sont dans l'Orne dont 122 à Alençon. 3 759 jeunes bas-normands sont également internes dans des établissements privés agricoles (le comité régional de l'enseignement agricole privé, CREAP, l'union nationale rurale d'éducation et de la promotion, UNREP, les maisons familiales rurales, MFR) ou dans des établissements d'enseignement professionnel et technologique. 978 jeunes sont dans le Calvados, 1 226 sont dans la Manche et 1 555 sont dans l'Orne.

Il est important de souligner en dernier lieu que la situation du logement en internat sur l'agglomération de Caen est plus tendue que dans les autres villes bas-normandes. En effet, en 2005, sur la base d'une capacité d'accueil de 1 388 places, 1 256 jeunes sont internes. 175 élèves sont tenus de se loger dans d'autres établissements que ceux où ils sont inscrits. La raison principale de cette répartition

est l'absence d'internat dans sept des 13 établissements du second degré. Par voie de conséquence, il ne s'agit pas tant du manque de places puisque demeure toujours une vacance même faible, mais plutôt du nombre de places disponibles dans l'établissement fréquenté et à défaut dans l'établissement le plus proche de celui fréquenté.

La qualité des internats constitue un investissement sérieux pour le conseil régional⁴⁴. Sur les 66 lycées bas-normands, 54 sont considérés en bon état, juste refaits ou en cours de rénovation. Dans le Calvados, aucuns travaux ne sont à programmer. Trois internats dans la Manche doivent faire l'objet de rénovation : La Morandière à Granville, Léhec à Saint-Hilaire-de-Harcouet, et Sauxmarais à Tourlaville. Des travaux sont également à programmer dans l'Orne pour l'internat de l'établissement régional d'enseignement adapté de La Ferté-Macé.

4^e D E L'ECHEC SCOLAIRE

L'échec scolaire est une résultante de nombreux éléments *infra* et *extra* scolaires des plus dramatiques. Il est impératif de faire un constat de ce signe précurseur des fractures présentes mais également à venir. Certes ces éléments sont multiples ; un enseignement inadapté, des violences scolaires, un environnement familial fragilisé voire déstabilisé sont autant d'explications possibles et malheureusement cumulés par certains élèves. Ils se traduisent la plupart du temps par des signes qui ne trompent pas : absentéisme, agressivité voire actes de violence vis-à-vis des enseignants ou des élèves, absence de résultats liée au manque de travail mais surtout de motivation. Trois paramètres ont été retenus pour rendre visible cet échec scolaire. Ces indicateurs, révélateurs, sont : les retards scolaires de deux ans, les sorties prématurées et l'illettrisme.

4.1 - Les retards scolaires

Le rapport d'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Caen⁴⁵ note que seuls deux indicateurs permettent de mesurer les performances scolaires. Il s'agit des indicateurs de fonctionnement (les taux d'accès aux différents niveaux de scolarité) et des indicateurs de résultats aux examens.

S'agissant du taux d'accès au niveau IV, *id est* le niveau du baccalauréat - qu'il soit général, technologique ou professionnel, dans le cadre de l'Education nationale ou d'autres voies de formation - que 80 % d'une classe d'âge doit atteindre conformément à la loi d'orientation du 10 juillet 1989, la Basse-Normandie a comblé l'écart qu'elle avait, eu égard à la moyenne métropolitaine. En 2004 toutefois, était enregistré un différentiel de 2,3 points pour les formations relevant strictement de l'Education nationale. De surcroît, le taux d'accès en seconde générale et technologique a baissé entre 2000 et 2001 avec un différentiel de 5,6 points. S'agissant du taux d'accès au niveau V, la Basse-Normandie se situait en 2001 en

⁴⁴ Conseil régional de Basse-Normandie, "Programme prévisionnel d'investissements dans les lycées - 2005/2006 -", Caen, février 2005.

⁴⁵ Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, "L'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Caen", Caen, janvier 2004.

dernière position avec un pourcentage de 72,9 % pour une moyenne métropolitaine de 79,1 %.

Les taux de réussite au diplôme national du brevet sont irréguliers : se succèdent en effet d'une année à l'autre des écarts positifs et négatifs. En 2005, le rectorat⁴⁶ a enregistré 17 452 candidats présents à cet examen. Le taux de réussite est en baisse de 2,2 points par rapport à la session de 2004. Le pourcentage de réussite s'élevait alors à 80,3 %. Plus alarmante est la diminution, certes plus modérée qu'en 2003 et 2004, mais constante depuis quatre ans, des résultats de la série technologique. Le pourcentage de réussite en 2005 s'élevait à 72,3 %.

À l'échelle départementale, la Manche connaît le plus grand pourcentage de réussite au brevet, toutes séries confondues avec 82 % ; toutefois, elle perd 1,9 point par rapport à 2004. Ensuite se placent le Calvados avec un pourcentage de réussite de 79,9 % et l'Orne avec 78,6 %. L'écart aux résultats du brevet entre les collèges classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) et ceux qui n'y sont pas classés, tend à diminuer. Il était en 2004 de 10,4 points pour 11,6 points au niveau national. Le rectorat souligne que le différentiel entre les collèges se réduit en raison de la baisse des résultats au brevet, des collèges hors ZEP.

Quant au baccalauréat, les résultats régionaux sont en progression avec cependant des disparités en fonction des filières. Ainsi, les séries technologiques et professionnelles enregistrent de meilleurs résultats que les séries générales.

Les taux de réussite aux examens professionnels sont également en progression.

Un autre indicateur fort utile doit être analysé. En effet, les évaluations de français, mathématiques, à l'entrée en CE2 et en sixième, permettent de mesurer le retard des élèves. En 2001, la proportion d'élèves en retard de deux ans et plus est inférieure au niveau national, 4,1 % pour une moyenne métropolitaine de 4,4 %. Le rapport d'évaluation de l'académie de Caen a repéré la période scolaire au cours de laquelle les résultats baissent : "*c'est au cours du cycle 3 - CE2, CM1 et CM2 - que s'opère la diminution de la valeur ajoutée*"⁴⁷. Il est alors patent que les résultats aux évaluations n'ont cessé de s'améliorer, de 1995 à 2001, parallèlement à l'amélioration même des résultats métropolitains. Toutefois, les résultats de 2002 ont été considérés comme préoccupants selon les inspecteurs chargés de l'évaluation de l'académie de Caen.

	Observé (Caen)	Attendu (Caen)	France métropolitaine
Score en français et mathématiques en CE2 en 1998	135,4	134,6	134,0
Score en français et mathématiques en 6 ^{ème} en 2001	136,6	136,3	138,9

Tableau n°11 : Évaluations CE2 et 6^{ème}
Source : DPD, Rectorat, 2002

⁴⁶ Rectorat de l'académie de Caen, SEPAGE Information, "*Résultats au diplôme national du brevet 2005*", Caen, mars 2006.

⁴⁷ Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, "*L'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Caen*", Caen, janvier 2004, page 27.

L'approche territoriale de ces évaluations, menées au début de l'année scolaire 2001-2002, a permis d'établir les zones géographiques qui connaissent des résultats faibles. La Manche, sans conteste, enregistre les meilleurs résultats pour chacun de ses trois bassins. En revanche, le Calvados a un profil plus contrasté avec de bons résultats dans le bassin du Bessin et de faibles résultats dans le secteur de Caen-Falaise et de la Côte de Nacre. Le bilan apparaît également très contrasté dans l'Orne.

Eu égard aux performances scolaires, de fortes disparités spatiales ont donc été relevées. Elles reposent sur une insuffisante mixité sociale "*qui nuit manifestement à l'efficacité d'ensemble du système et accentue les inégalités*"⁴⁸.

La carte synthétique sur les retards scolaires condense deux informations, la part des élèves ayant un retard scolaire de deux ans et plus et le taux de réussite aux évaluations en français à l'entrée en sixième. Les zones les plus préoccupantes sont l'ouest du Cotentin, l'ouest du Bocage normand, une partie du Bocage ornais, du Bessin, le nord du Pays d'Auge calvadosien ainsi que certains secteurs de l'agglomération caennaise (Colombelles, Fleury-sur-Orne, Carpiquet).

4.2 - Les sorties prématurées

Il est rare que les sorties prématurées du système scolaire interviennent sans nul signe précurseur. L'absentéisme, très prononcé chez les élèves issus de catégories sociales défavorisées⁴⁹, est un de ses signes. Les sanctions prises en conseil de discipline constituent également un avertissement auprès des acteurs éducatifs. En 2003-2004, le rectorat a recensé 612 conseils de discipline pour 344 élèves.

Par ailleurs, d'après une enquête commencée par le rectorat en 1999, parmi les élèves de familles très défavorisées, près de 20 % de ces jeunes, quatre ans après leur entrée en sixième, sont sortis du circuit scolaire. Six ans après leur entrée en sixième, 62 % de ces jeunes ont quitté l'école.

Enfin, en 2003, 1 800 jeunes, soit 9 % des élèves sortis du système scolaire sans qualification⁵⁰, n'avaient passé ni leur certificat d'aptitude professionnelle, ni leur brevet d'études professionnelles ni n'avaient fini la fin du collège.

Ce thème, très préoccupant, retient toute l'attention du conseil économique et social de Basse-Normandie. Une étude en cours de réalisation sera prochainement publiée.

⁴⁸ *Ibid.*, page 38.

⁴⁹ Ont été considérés comme "groupe défavorisé", les élèves issus de classes sociales défavorisées - qui comprennent les ouvriers qualifiés, les ouvriers non qualifiés, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs et les personnes sans activité professionnelle - la famille est biparentale et l'élève dispose d'une bourse. Le "groupe très défavorisé" rassemble les élèves issus de classes très défavorisées - qui sont constitués des ouvriers non qualifiés, des retraités employés ou ouvriers, des chômeurs et personnes sans activité professionnelle - où le premier responsable est sans emploi, la famille est monoparentale, la situation familiale ouvre droit à une bourse.

⁵⁰ La moyenne nationale est de 7 %.

4.3 - L'illettrisme

Le conseil économique et social régional a publié en avril 2004 un rapport sur l'illettrisme en Basse-Normandie. Cette étude portait sur les personnes francophones scolarisées en langue française qui n'ont pas une maîtrise suffisante de l'écrit. Une mesure précise du nombre de ces personnes était difficile à obtenir. Deux sources avaient alors été confrontées, les éléments transmis par le centre du service national de Caen qui organise la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), et les données du rectorat concernant le taux de sorties du système éducatif sans qualification. En conclusion de ce rapport, plusieurs difficultés avaient été mises en exergue. La première des faiblesses consistait en la méconnaissance de l'outil de formation. La deuxième difficulté qui doit être soulignée, concerne l'accessibilité à ces formations pour ces publics, en général, peu mobiles. Enfin, devrait être résorbé le manque d'articulation entre les formations délivrées au sein des ateliers de formation de base et les autres formations existantes.

Les épreuves d'évaluation lors de la journée d'appel de préparation à la défense sont les suivantes : l'automatisme de la lecture (60 mots en une minute), la connaissance linguistique (100 mots qui existent ou n'existent pas) et la compréhension de textes. A l'issue de la correction de ces épreuves, cinq profils sont déterminés. Le profil 1 est constitué de *"jeunes qui ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits corrélativement à une compréhension très déficiente"*⁵¹. Le profil 2 se compose de *"jeunes qui ne disposent pas de mécanismes efficaces de traitement des mots écrits bien que le niveau linguistique soit correct"*. Le profil 3 correspond à des *"jeunes dont le déficit de compréhension est sans doute lié à un niveau linguistique très faible"*. Le profil 4 est constitué de jeunes capables de lecture à voix haute, avec un niveau linguistique correct, mais qui comprennent mal ce qu'ils lisent. Enfin, le profil 0 se compose de bons lecteurs qui ont des niveaux variables. Les profils les plus préoccupants sont les profils 1 et 2, ce qui représentait respectivement, en 2004, 3,5 % et 5,7 % des 19 458 jeunes appelés. En 2005, sur 19 494 jeunes présents, 3,6 % se situaient dans le profil 1 et 5,3 % dans le profil 2. S'agissant des niveaux scolaires, 59 % des jeunes détectés étaient en CAP-BEP⁵², 19,1 % non scolarisés et 9,5 % en 1^{ère}-Terminale, 6,1 % en EREA IME⁵³, 3,8 % en classe de troisième, 2 % en seconde, 0,3 % en enseignement supérieur et 0,2 % en établissements hors contrat. En 2004, sur les 13,8 % jeunes détectés en difficulté de lecture, 14,37 % étaient du Calvados, 12,93 % de la Manche et 13,39 % de l'Orne. Ces pourcentages ne permettent pas de déterminer des liens entre les jeunes en difficulté et les territoires. De telles conjectures pourront être formulées dès lors que seront intégrées aux résultats, des données concernant le lieu de scolarisation⁵⁴. Alors, peut-être sera-t-il possible de proposer des signes de conjoncture.

⁵¹ Centre du service national de Caen, Bilan 2004 et premier semestre 2005, Caen, 2005.

⁵² Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ; Brevet d'études professionnelles (BEP).

⁵³ Etablissement régional d'enseignement adapté (EREA) ; Institut médico-éducatif (IME).

⁵⁴ Suite à une forte demande, notamment du conseil économique et social régional, ces informations seront prises en considération lors du bilan du second semestre 2006 à l'échelle cantonale.

III - LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A - L'ACCESSIBILITE

Trois cartes sont présentées dans le volume dédié.

La première fait état des infrastructures existantes en Basse-Normandie. Les différentes voies de communication y sont représentées, les réseaux routiers, les infrastructures ferroviaires, les liaisons aériennes et maritimes.

1⁹ LES RESEAUX DE COMMUNICATION

Un réseau très dense de lignes maritimes transparait. Des lignes relativement fréquentes (principalement en saison estivale et de manière hebdomadaire) assurent des liaisons vers les îles anglo-normandes au départ de Barneville-Carteret et de Granville. D'autres ports, plus importants, comme Cherbourg et Ouistreham, assurent, quant à eux, des traversées en direction de Poole et Portsmouth. Ces réseaux de communication, à développer autant que possible, sont des signes du dynamisme du territoire au travers de son attractivité.

Les liaisons ferroviaires bas-normandes souffrent manifestement du manque de diversification du réseau et de surcroît d'une qualité des infrastructures. En effet, dans une optique de développement du transport collectif, dans lequel s'inscrit pleinement le transport ferroviaire, certains espaces sont complètement dépourvus de la possibilité même d'emprunter ce mode de transport. Deux lignes transversales façonnent l'espace : Paris-Cherbourg et Paris-Granville. Elles sont complétées par deux lignes verticales : Bayeux-Pontorson et Caen-Alençon. Ces quatre axes mériteraient certainement d'être optimisés. En outre, l'avis⁵⁵ du conseil économique et social de Basse-Normandie, sur le document de concertation élaboré dans le cadre du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire, souligne l'enjeu majeur pour notre région de favoriser l'accessibilité internationale au travers notamment du projet de liaison rapide Normandie Vallée de Seine et de connexion au réseau TGV et à Roissy. Plusieurs autres projets d'aménagement du territoire pourraient également émerger en fonction des intérêts régionaux et nationaux.

Au niveau aéroportuaire, trois aéroports se partagent l'espace bas-normand. Il s'agit de l'aéroport de Caen-Carpique, de Cherbourg et de Deauville. Ces trois plates-formes doivent accroître leur complémentarité. L'avis⁵⁶ du conseil économique et social régional émis sur le document de concertation du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire soulignait l'intérêt que pouvait trouver la région dans l'ouverture de lignes low-cost.

⁵⁵ Conseil économique et social de Basse-Normandie, « Avis sur le livre blanc « Mettre en mouvement la Basse-Normandie » », Caen, 27 mars 2006, page 5.

⁵⁶ *Ibid.*, page 5.

2° LES INFRASTRUCTURES ROUTIERES

La carte intitulée « *Les infrastructures routières en Basse-Normandie* » présente l'avancement des réalisations autoroutières et de voies rapides depuis 1984.

Il peut être constaté que l'essentiel de ces réalisations a commencé en 1994. Ces infrastructures sont donc très jeunes en âge. En outre, en raison de son caractère récent, doit être soulignée la qualité de ce réseau qui a voulu tenir compte de paramètres notamment environnementaux.

L'assemblée consultative régionale a ciblé, lors de son avis⁵⁷ cité précédemment, plusieurs axes qu'il convient d'achever avec la plus grande célérité. Le nord du Cotentin doit continuer à être désenclavé par la route nationale 174, soit le barreau entre la route nationale 13 et l'autoroute 84. L'ouverture de l'agglomération caennaise au sud devrait être réalisée par l'autoroute 88 entre Falaise et Sées. Dans un souci interrégional, en liaison avec le bassin parisien, les travaux de la route nationale 12 doivent se poursuivre. En outre, la fluidité des liaisons au sein de l'agglomération caennaise, devrait être renforcée par le barreau entre l'autoroute 13 et la route nationale 13. Enfin, la route Caen-Flers à deux fois deux voies devraient désenclaver le cœur de la région.

3° LE TRANSPORT COLLECTIF

Le transport urbain et plus largement le transport collectif en zone urbaine comme en milieu rural est le nœud gordien à trancher pour lutter contre les exclusions. Le Président du Conseil économique et social a souligné, lors du forum d'Iéna consacré à ce thème⁵⁸, combien ce type de transport était essentiel à l'équilibre du mode de vie. Dépend de lui la cohésion territoriale. L'accessibilité constitue une des réponses aux impasses de notre siècle. À l'heure des désynchronisations des rythmes de vie⁵⁹, il est nécessaire d'avoir des politiques en adéquation avec les perspectives qui dessineront notre futur.

Actuellement, seulement huit périmètres de transport urbain existent en Basse-Normandie. Trois sont dans le Calvados, le périmètre le plus important étant celui de l'agglomération caennaise. Lisieux et Deauville sont les deux autres villes dans lesquelles un réseau de transport urbain existe. Deux périmètres se situent dans la Manche, à Cherbourg et à Saint-Lô. Enfin, trois secteurs existent dans l'Orne, à Alençon, Argentan et Flers.

Il est manifeste que le coût de cet investissement est très élevé. Néanmoins, en considérant le prix du carburant d'ici quelques années, d'ores et déjà des solutions doivent être, si ce n'est mises en place, tout au moins projetées. À titre d'exemple, dans cette perspective, le président de la communauté d'agglomération d'Orléans Val-de-Loire et président de l'association Trans-Cité, a développé une politique qui

⁵⁷ *Ibid.*, page 7.

⁵⁸ Forum d'Iéna du jeudi 11 mai 2006 au Conseil économique et social, "*Les transports de la ville en pleine mutation*".

⁵⁹ Jean-Paul Bailly, "*Le temps des villes, Pour une concordance des temps dans la ville*", Paris, avril 2002.

n'est plus seulement d'aménagement du territoire mais véritablement de transfert modal. La Basse-Normandie doit acter ces considérations pour connaître un développement à venir équilibré entre ces différents territoires.

Flers est un exemple bas-normand de transport *inter* urbain. En effet, leur nouveau réseau baptisé Némus a une desserte directe et plus rapide entre la gare ferroviaire et l'hôpital, toutes les vingt minutes. Ont été également ouvertes des liaisons avec de nouveaux quartiers (zones commerciales et de loisirs). Une extension du transport à la demande, Créabus, a été prévue.

B - LA CONNECTIVITE

La connectivité est un des principaux défis, en sus des voies de communication, pour désenclaver un territoire et le rendre dynamique. Les fractures, en termes d'aménagement numérique, peuvent se mesurer à l'aune des zones blanches d'une part, et, d'autre part, des innovations qui laissent transparaître des territoires plus dynamiques que d'autres.

1° DES BESOINS NUMERIQUES QUI DIFFERENT

Un rapport du conseil économique et social de Basse-Normandie, intitulé « *Les interventions des collectivités territoriales en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication* », faisait état, en avril 2005, de la nécessité de disposer de débits adaptés en tout point du territoire régional. Il était précisé que « *la notion du débit doit être reliée à celle du besoin* ».

Or, le besoin diffère selon que l'utilisateur soit un particulier ou une entreprise. « *Les besoins actuels pour une famille qui pratique de façon intensive le surf sur Internet, les téléchargements audio et vidéo, les services de téléphonie et visiophonie ainsi que l'accès aux chaînes numériques atteindraient, dès aujourd'hui, les 12 Mbits/s et ses besoins à moyen terme pourraient avoisiner les 30Mbits/s. Concernant les usages professionnels, les entreprises autour des activités graphiques auraient aujourd'hui des besoins en débits évalués entre 256 Kbits/s et 4 Mbits/s. Dans le secteur public, les besoins se situeraient entre 1 et 8 Mbits/s ; dans les industries automobile et aéronautique qui nécessitent des outils lourds de conception assistée par ordinateur en ligne, de l'ordre de 155 Mbits/s. Le secteur Banque-Finance-Assurance, du fait des importants transferts de données en temps réel, évaluerait ses besoins aux alentours de 622 Mbits/s. Enfin, les besoins en débits du secteur du commerce et de la distribution peuvent atteindre le Gigabit par seconde* ».

2° LES ZONES BLANCHES

Selon la carte éditée par l'Observatoire des territoires, sur la couverture du réseau de téléphonie mobile, peu de territoires, en décembre 2005, n'étaient pas couverts en Basse-Normandie par aucun des opérateurs suivants, Bouygues,

Orange, et SFR. Il s'agit de quelques zones isolées le long de la frontière entre le Calvados et l'Orne, entre la Manche et l'Orne, d'un large périmètre entre Alençon et Argentan et d'une partie du Perche ornais.

Eu égard au haut débit, un rapport du conseil économique et social régional a été publié en avril 2005, "*Les interventions des collectivités territoriales en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication : L'aménagement numérique des territoires en Basse-Normandie*". Avoient été relevées des fractures numériques. En effet, "*Fin 2004 70% de la population bas-normande avait accès à l'ADSL avec des disparités territoriales importante (contre 90% pour la moyenne nationale). Toutefois, à cette période, seules les grandes agglomérations de la région étaient dégroupées et avaient ainsi accès aux offres concurrentielles en haut débit. L'état des lieux actuel révèle qu'en ce qui concerne les infrastructures de transport et de collecte à haut débit, France Télécom demeure aujourd'hui le seul opérateur à mailler l'ensemble du territoire bas-normand*"⁶⁰.

À l'heure actuelle, au vu des cartes publiées par l'Observatoire des territoires, encore une trop grande partie de la région n'est couverte que par un seul opérateur et ne dispose que d'une technologie ou même d'une partie de technologie. Toutefois, il convient de noter qu'aujourd'hui une offre professionnelle symétrique à 2 méga bits existe, moyennant 500 euros par mois. Enfin, France Télécom qui vient au reste d'ouvrir ses capacités en fibres à la location, a achevé d'équiper 100 % de ses centraux téléphoniques ornais pour l'ADSL ; fin juin, tous les centraux du Calvados en seront équipés. En revanche, pour la Manche, France Télécom ne se prononce pas.

En revanche, le haut débit a été un enjeu pour le département de la Manche. En effet, la stratégie déployée par le syndicat mixte Manche Numérique projetée de couvrir d'ici fin 2006 toutes les zones blanches de ce territoire grâce au partage des infrastructures avec les opérateurs de télécommunications. Cette stratégie souhaite se traduire au travers de diverses applications. En mai 2006 a ainsi été signée une convention avec la Caisse des dépôts qui traite des usages possibles; Quatre pistes de travail ont été lancées : l'accompagnement des collectivités manchoises dans le processus de dématérialisation des actes et des procédures, le développement de l'e-buisness, la mise en réseau des professionnels de la santé et la communication des informations et images médicales, enfin, la mise en place d'espaces numériques de travail au sein des établissements scolaires.

Comme le sollicitait le Conseil économique et social, il est possible "*d'envisager un service public de réseaux intermédiaires et locaux à haut débit, maîtrisé au niveau régional et accompagné d'une péréquation nationale via les différentes politiques contractuelles et la fiscalité*"⁶¹. Cette mise en place, certes difficile parce que réunissant de multiples acteurs, aurait néanmoins des avantages certains sur le long terme.

⁶⁰ Conseil économique et social de Basse-Normandie, "*Les interventions des collectivités territoriales en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication : L'aménagement numérique des territoires en Basse-Normandie*", Caen, avril 2005, page 7.

⁶¹ Conseil économique et social, André Marcon, "*Les technologies de l'information et de la communication : une chance pour les territoires ?*", Paris, 2002, page 21.

Outre cet enjeu *sine qua non* que sont les infrastructures, il existe également des fractures d'ordre social. Elles se matérialisent par la distance entre la société de l'information et le citoyen, l'administration ou l'entreprise, par la méconnaissance de l'outil disponible et les incapacités financières à consacrer à ces équipements.

C - LES CONDITIONS D'INNOVATION

Pour que des innovations soient moteur, plusieurs conditions doivent être réunies. Tout d'abord, il faut qu'il y ait des personnes qualifiées, qui plus est des personnes qualifiées qui assurent la transmission de cette vivacité, source d'innovations. *De facto*, cela implique d'une part que la démographie doit être positive et d'autre part que les jeunes doivent être capables, donc suffisamment formés, de façon à assurer la continuité. De là, une autre condition pour l'innovation, d'où le développement économique, consiste en la formation professionnelle. Par ailleurs, il est possible d'évaluer dans quelle mesure ces conditions sont remplies au travers de la «*démographie des entreprises*», c'est-à-dire les évolutions des créations d'entreprise et l'âge des chefs d'entreprise.

1° J EUNES ET QUALIFICATION

La Basse-Normandie est une région qui en moyenne, d'après des calculs effectués par l'INSEE entre 1999 et 2004, a perdu chaque année 150 jeunes, âgés de 20 à 29 ans, pour 10 000 habitants. La principale destination de ces jeunes est la région parisienne, puis les Pays de la Loire et la Bretagne. Dans une moindre mesure, ces jeunes émigrent en Haute-Normandie, dans le Centre, en Rhône-Alpes et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Le fort déséquilibre s'explique par une faible immigration de jeunes en Basse-Normandie. Ils proviennent d'Ile-de-France, de Haute-Normandie, des Pays de la Loire, de la Bretagne et du Centre.

Par ailleurs, la qualification, *a fortiori* des jeunes qui vont exercer une activité professionnelle, est une condition *sine qua non*. Il s'avère que le réseau d'accueil, d'information et d'orientation pour la formation professionnelle et continue bénéficie d'un réseau relativement dense, même s'il est concentré au sein des agglomérations bas-normandes. Chaque bassin d'emploi et de formation bénéficie d'au moins une structure. Au reste, cela ne signifie pas que la répartition sur le territoire ne connaisse aucune optimisation possible, mais plutôt qu'aucune zone n'est totalement dépourvue d'une de ces structures.

En outre, le plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP⁶²) comprend, conformément à loi du 13 août 2004, trois objectifs :

- l'information et l'orientation,
- les filières préparant les jeunes à l'emploi,

⁶² Conseil régional de Basse-Normandie, «*Plan régional de développement des formations professionnelles*», Caen, 2005.

- l'ensemble des actions de formation professionnelle pour les adultes qui souhaite favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

Ce plan régional se situe dans une perspective d'aménagement du territoire, «*l'objectif est d'établir un lien étroit entre les projets d'aménagement du territoire et les orientations de l'offre de formation*⁶³». A cette fin, le conseil régional souhaite, dans la perspective d'un rééquilibrage, «*faire l'inventaire des propositions par filière et par voie de formation et rechercher des complémentarités entre les différents réseaux* ». Il souhaite également proposer non seulement «*des expérimentations qui visent à diminuer le taux de sortie sans qualification et à élever le niveau de formation générale, mais encore des coopérations entre les structures de formation et les entreprises qui visent à mutualiser les ressources*». Dans un souci de concertation, les services de l'Etat et le conseil régional travaillent à élargir l'animation du réseau territorial de la formation professionnelle continue au niveau des bassins d'emploi.

À dessein, inscrit dans cette même dynamique, le rapport du conseil économique et social régional, «*Les perspectives et besoins de formation dans le secteur des services en Basse-Normandie*»⁶⁴, relève «*l'existence de déséquilibres globaux soit en termes de niveaux de formation (très forte présence de CAP et de BEP), soit en termes sectoriels (importance considérable des filières gestion-comptabilité et secrétariat) – ces deux premiers constats laissant augurer de probables inadéquations formation-emploi – soit, enfin, en termes territoriaux (offre exhaustive sinon abondante sur le bassin de Caen, faiblesse de l'offre dans d'autres bassins, comme à L'Aigle et inadéquation relative par rapport au tissu économique local comme à Argentan)*»⁶⁵.

Cette étude, qui traite de toutes les activités du secteur tertiaire, excepté du commerce, relevait des tensions de recrutement⁶⁶, en 2004, selon les bassins d'emploi. Ainsi la plupart des bassins d'emploi du département de l'Orne, et tout particulièrement le bassin d'emploi d'Alençon, subissaient de fortes tensions de recrutement dans les métiers de la santé, infirmiers, sages-femmes, médecins, paramédicaux, De même, pour le Calvados, le bassin d'emploi de Lisieux connaissait des similitudes dans les tensions rencontrées. Dans la Manche, le bassin d'emploi de Cherbourg rencontrait des tensions s'agissant «*des professions de patrons, cadres et maîtrise de l'hôtellerie-restauration et les aides-soignants*»⁶⁷.

2% DEMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

Au vu de la carte intitulée, «*Démographie des entreprises* », quelques zones semblent préoccupantes. Ces zones sont repérées eu égard à la forte baisse des créations d'entreprise entre 2002 et 2004 et à la forte part (supérieure à 35%) des chefs d'entreprise âgés de plus de cinquante ans. Il s'agit du territoire à l'ouest de

⁶³ *Ibid.*, page 9.

⁶⁴ Conseil économique et social de Basse-Normandie, «*Les perspectives et besoins de formation dans le secteur des services en Basse-Normandie*», Caen, juillet 2005.

⁶⁵ *Ibid.*, page 8.

⁶⁶ Ce mode de comparaison repose uniquement sur les offres collectées par l'agence nationale pour l'emploi.

⁶⁷ *Ibid.*, page 29.

Caen et au sud de Bayeux, comprenant Dives-sur-Seulles et Le Molay-Littry, au sud de Granville, Jullouville (toutefois, la dissociation de ce canton avec Carolles a peut-être influée sur les résultats), Saint-Pois et enfin Morteaux-Couliboeuf.

Le panorama démographique, économique et social dressé dans la brochure Cent pour cent de juillet 2005⁶⁸, soulignait le nombre important de créations d'entreprise dans les services (soit plus de 4 800 personnes et plus de 2% en trois ans, entre 2001 et 2003) et dans le commerce (2 500 actifs et plus de 3% sur la même période). L'économie bas-normande continue donc de tendre vers une économie tertiaire malgré l'essoufflement qu'elle a connu en 2003 dans ces mêmes secteurs.

En 2004, toutefois, la création d'entreprise a enregistré une baisse, certes inférieure de moitié au niveau national (0,5% en Basse-Normandie pour une baisse de 1% en France). « *La situation économique et de l'emploi en Basse-Normandie au 1^{er} janvier 2006* » qui a fait l'objet d'une séance plénière du conseil économique et social, le 28 avril 2006, mesurait cette baisse au regard de l'augmentation de 4% de la création pure d'entreprise alors même qu'au niveau national, les résultats sont stables.

Le dynamisme de certains territoires bas-normands se traduit par une majorité de créateurs d'entreprise dont l'âge se situe entre 30 et 45 ans. « *Les 30-35 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 19% des créateurs. Il convient également de remarquer la faible propension des jeunes (moins de 25 ans) à entreprendre en Basse-Normandie puisqu'ils ne représentent que 4,8% des porteurs de projets contre 6,2% en France métropolitaine* »⁶⁹. En général, les créateurs ont des niveaux de diplôme moins élevés. 35,5% des créateurs ont un CAP-BEP, pour 26% en France. Cela est dû à la dynamique artisanale très forte. De plus, les créateurs bas-normands suivent plus fréquemment les formations préalables que les métropolitains, et tout particulièrement les moins de trente ans.

Un autre élément important est la représentation des jeunes entreprises innovantes sur le sol bas-normand. L'étude du conseil économique et social intitulée « *Les jeunes entreprises innovantes en Basse-Normandie* »⁷⁰, situe ces entreprises réparties dans la région, 63% dans le Calvados dont plus de 52% sur l'agglomération caennaise, 25% dans la Manche et 12% dans l'Orne. Il avait été observé que la localisation de ces entreprises suivait les axes routiers, notamment la nationale 13 d'est en ouest, l'autoroute A 84 vers la Bretagne, la nationale 158 jusqu'à Falaise.

Enfin, quatre pôles de compétitivité, sources de dynamisme, sont sis en terre normande. Il s'agit du pôle Transactions électroniques (TES) centré sur l'agglomération caennaise, du pôle Movéo dont le zonage s'étend entre Caen, Vire, Flers et Argentan, du pôle Polymères technologies labellisées à Alençon, et du pôle de la filière équine qui s'étendra entre Caen, Le Haras du Pin et Goustranville. De plus, des pôles privés ont émergé. Ce sont des facteurs de développement

⁶⁸ Conseil régional et INSEE, « *Une région rurale en quête de modernité* », in « *Cent pour cent* », Caen, juillet 2005, page 7.

⁶⁹ Conseil économique et social régional, « *L'accompagnement non financier à la création d'entreprises en Basse-Normandie* », Caen, novembre 2005, page 22.

⁷⁰ Conseil économique et social régional, « *Les jeunes entreprises innovantes en Basse-Normandie* », Caen, septembre 2003, page 70.

importants pour le territoire qui les accueille même si la logique de pôle a pour objectif de renforcer des activités et non des territoires. Le centre R & D, de recherche et de développement de Philips s'installera dans l'agglomération caennaise. Le groupe Faurécia a également rendu public un projet de campus industriel à Caligny, près de Flers. Enfin, à Vire va se développer un projet de R & D de Filtrauto et à Argentan un projet de Magneti-Marelli. Indéniablement, ces pôles constituent au travers de leur rayonnement économique des avantages qui profitent aux territoires sur lesquels ils sont implantés, créant par-là même, en raison de leur dynamique, une concurrence vis-à-vis des zones où aucun élan économique n'existe.

Enfin, les bassins d'emploi augmentent les risques territoriaux lorsqu'ils ont une forte concentration et une forte spécialisation⁷¹. Les bassins d'emploi de Caen, Saint-Lô et Lisieux ont une économie très diversifiée et peu concentrée. Le commerce de détail et de réparation est le secteur le plus représentatif en nombre de salariés, soit 11% des emplois salariés. En outre, ces bassins d'emploi bénéficient de créations. Les bassins d'Avranches, d'Alençon et de Granville avaient, en 2003, entre 14 et 15% de salariés dans le secteur de la construction. La zone d'Avranches semble dynamique au regard du nombre de nouvelles entreprises ; l'augmentation était de 10,9% pour une augmentation régionale de 2,2%. Les bassins de Flers, Cherbourg, Argentan et Coutances sont respectivement spécialisés dans l'automobile, la construction navale et l'agroalimentaire pour Argentan et Coutances. La tendance générale est à la baisse du nombre d'emplois excepté pour Coutances qui a augmenté de 0,4% le nombre de salariés entre 2001 et 2003. Par gradation dans la spécialisation, doivent être cités, en dernier lieu, les bassins de L'Aigle, Mortagne-au-Perche, Bayeux et Vire. Mortagne-au-Perche se distingue par l'édition, la plasturgie, le bois-papier. L'Aigle a une dominante métallurgique, Bayeux agroalimentaire et Vire, les équipements mécaniques. A Vire, 32% des salariés dépendent d'entreprises importantes telles que Acome ou Guy Degrenne.

⁷¹ INSEE, « Concentration et spécialisation de l'économie bas-normande, Des activités exposées aux risques économiques », in « Cent pour cent », Caen, avril 2005.

IV - LA DIVERSITE SOCIALE

A - LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Peu de cantons ont eu une baisse négative du nombre de demandeurs d'emploi entre 2001 et 2004. En revanche, de nombreux cantons ou parties de canton ont enregistré une hausse supérieure à 5,02%. Il s'agit, dans le Calvados, de Creully, du centre sud de Caen jusqu'à Falaise, de deux cantons de Lisieux et de Vassy. Dans la Manche, sont dans ce cas Saint-Sauveur-le-Vicomte, du sud-est de Saint-Lô et du contour est et sud d'Avranches. L'Orne est le département le plus touché, principalement tout le centre.

Les zones qui, en 2004, avaient une part très importante de demandeurs d'emploi, c'est-à-dire supérieure à 35% sont les suivantes :

- Bourguebus, Bretteville-sur-Laize, Morteaux-Couliboeuf et Falaise,
- Vassy,
- Deux cantons de Lisieux,
- Saint-Sauveur-le-Vicomte,
- Domfront,
- Bellême,
- Tourouvre et Bazoches-sur-Hoesne.

Les zones qui accumulent les difficultés, *id est* une hausse importante du nombre de demandeurs d'emploi, une part de demandeurs d'emploi de longue durée supérieure à 32% et une part des demandeurs d'emploi des catégories⁷² 1 et 6 supérieure à 75%, sont au nombre de trois. Il s'agit de Vassy, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Bourguebus et Bretteville-sur-Laize ainsi que deux cantons de Caen, Iffs et Cormelles-le-Royal.

Le document le plus récent émis par la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en avril 2006, montre qu'en février 2006 s'est produit une baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1. L'Orne enregistre une baisse de 0,7% tandis que le Calvados et la Manche stagnent respectivement à -0,1% et +0,1%. De surcroît, depuis février 2005, le nombre d'entrées à l'ANPE a diminué de 1% et le nombre de sorties a augmenté de 5,6%. Depuis 2005, le nombre d'offres d'emploi a également baissé tandis que depuis début 2006 leur nombre connaît une augmentation de 4%. Sur la base de cette augmentation, 23% des offres concernent des emplois durables ; le travail durable est davantage présent sur le marché de l'offre alors que le travail temporaire ou

⁷² Les catégories 1 et 6 sont définies par l'Agence nationale pour l'emploi. Les définitions sont les suivantes :

- Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein,
- Catégorie 6 : personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

occasionnel est en retrait (baisse respective de 8% et de 16%). La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie 1 étaient, en février 2006, des employés qualifiés (19 785), des employés non qualifiés (12 439), des ouvriers qualifiés (7 506). Les bassins d'emploi les plus touchés par le chômage **B.I.T.(CVS)** sont Cherbourg (10,2), Caen-Bayeux et Lisieux *ex æquo* (9,9). En 2005, la Basse-Normandie a continué de perdre un grand nombre d'emplois spécifiquement dans l'industrie, principalement l'industrie automobile, des équipements électriques et électroniques, du bois et du papier, la métallurgie et la transformation des métaux et enfin de l'ameublement. Toutefois, elle en a gagné dans les services, la construction et dans une moindre mesure dans les commerces.

B - PRECARITES ET MAILLAGE SOCIAL

Les inégalités, visibles aux yeux de tous, revêtent différentes formes. Jusque-là l'analyse s'est attachée à des aspects strictement territoriaux. En ayant toujours en mémoire et en utilisant cette lunette, une focalisation sur les inégalités sociales vont compléter cette étude.

1° LES PRECARITES

En réalité, ce terme de « précarité » recouvre trois éléments : la population en situation de précarité, la population qui bénéficie du fond de solidarité vieillesse et du revenu minimum d'insertion ainsi que les revenus fiscaux.

La population précaire est définie comme étant en dessous du seuil de pauvreté. Elle est localisée dans les cantons de Passais, Barenton, Le Teilleul, Gavray, Saint-Lô, Coutances, Sainte-Mère-Eglise, Cherbourg, Falaise, Alençon, Bayeux, Hérouville, Lisieux, Vimoutiers, La Ferté-Frenel, L'Aigle. Un chiffre très alarmant est avancé par le comité régional de coordination de l'observation sociale : un bas-normand sur huit vit sous le seuil de précarité. En 2003, il s'agissait de 13 % des habitants de moins de 65 ans, soit environ 160 normands. Ce nombre a augmenté par rapport à 1997.

La population qui bénéficie du fond de solidarité vieillesse correspond très souvent aux zones qui souffrent d'une baisse continue de la population. Excepté les pôles urbains où effectivement une plus forte concentration est observée, notamment en raison du plus grand nombre de structures qui accueillent les personnes âgées, les bénéficiaires se situent à l'intérieur des terres, loin de l'attractivité du littoral.

Le comité régional de coordination de l'observation sociale a mis en évidence la précarité financière intimement liée à la précarité professionnelle. Cette étude souligne qu'en Basse-Normandie, en 2003, près de 19% des salariés avaient perçu en moyenne un salaire mensuel net inférieur au salaire minimum alors fixé à 839 euros. Ces personnes, qui ont un revenu minimum, travaillent dans le commerce et les services aux particuliers. Sept salariés sur dix exercent dans ces conditions de rémunération. Ils relèvent du secteur tertiaire, tout particulièrement des services.

La part de la population couverte par le revenu minimum d'insertion (RMI) cumulée au taux d'allocataires de très longue durée révèle une situation précaire dans de nombreuses agglomérations : Caen, Lisieux, Argentan, L'Aigle, Alençon et une zone rurale, le canton de Vimoutiers.

L'augmentation des revenus fiscaux médians, entre 2001 et 2003, supérieure à 10% a concerné Montebourg, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Villers-Bocage, Cambremer, Exmes, Passais-la-Conception et une partie du canton de Lisieux. Les territoires où sont concentrés 10% des personnes qui ont les revenus les plus bas en 2003 sont :

- les extrémités est et ouest du Calvados, *id est* le bocage virois et le pays d'Auge
- le Cotentin, une partie du pays de Coutances (Cerisy-la-Salle, Gavray et Percy) ainsi que le sud-est de la Manche, *id est* le Mortainais,
- Passais-la-Conception, le centre et l'est de l'Orne, *id est* Carrouges, Briouze et Putanges-Pont-Ecrepin, ainsi que le pays d'Auge ornais comprenant Vimoutiers, enfin, le nord-est et l'ouest du Perche ornais.

Par ailleurs, il est important de souligner que la plupart des grandes agglomérations, excepté Vire, connaissent une forte mixité de la population, les revenus fiscaux les plus bas et les plus hauts étant soumis à une proximité géographique. Ce même phénomène se retrouve sur la côte fleurie et à Livarot, à Quettehou et Lessay dans la Manche ainsi qu'à Tourouvre et Mortagne-au-Perche.

2° LE MAILLAGE SOCIAL

Conscient de la présence d'un grand nombre de disparités sociales, des zonages ont été mis en place afin de cibler les territoires tant urbains que ruraux et leur venir en aide par l'intermédiaire notamment de projets et de subventions.

En milieu rural, des zones de revitalisation rurale (ZRR) ont permis de cibler certaines zones en difficulté. La plupart des ZRR sont dans l'Orne. Dans les villes, plusieurs classifications existent, les contrats de ville, les zones urbaines sensibles, les zones soumises à la rénovation urbaine.

En Basse-Normandie, six agglomérations ont un contrat de ville : Caen et Lisieux dans le Calvados, Alençon, Argentan et Flers dans l'Orne et Cherbourg dans la Manche. Même si souvent tous ces zonages se recoupent, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, Saint-Lô a une zone urbaine sensible mais pas de contrat de ville ni ne fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine.

D'après une parution de *Cent pour cent Basse-Normandie* en juin 2005, les zones urbaines sensibles se portent, de manière générale, mieux qu'auparavant. Aujourd'hui, les zones urbaines sensibles se dépeuplent fortement. Entre 1999 et 2002, le nombre de demandeurs d'emploi a connu la même baisse dans les ZUS que sur les autres zones. Toutefois, de nombreuses difficultés subsistent : 8 % des élèves entrant en troisième ont un retard scolaire de deux ans ou plus, 35 % des familles allocataires à la caisse des allocations familiales sont monoparentales, beaucoup de familles vivent en dessous du seuil de précarité, soit moins de 719

euros par mois. Un classement a été effectué : les trois quartiers qui ont le plus de difficultés sont Perseigne à Alençon et la Guérinière et la Grâce de Dieu à Caen ; quatre sont dans une situation intermédiaire : les Provinces à Cherbourg, Saint-Michel à Argentan, Hérouville-est et Saint-Sauveur-Pont-Féron à Flers ; sept quartiers ont une précarité moins affirmée : Courteille à Alençon, Pierre-Heuzé à Caen, Maupas à Cherbourg, Saint-Michel à Flers, Val-Saint-Jean à Saint-Lô ainsi que les quartiers prioritaires de Lisieux, Hauteville et quartier nord.

Indépendamment des zonages précédents, l'Education nationale a mis en place des zones d'éducation prioritaire. La plupart du temps, ces zones se situent à l'intérieur de contrat de ville ou de zone urbaine sensible, mais ce n'est pas systématique. Ainsi tous les établissements scolaires de Vimoutiers sont classés en zone d'éducation prioritaire. Il s'agit, grâce à des moyens plus importants, *id est* des quotas d'horaires plus denses, plus de personnels, etc... d'apporter des réponses à ces élèves qui sont en difficulté.

Lié à l'Education nationale, le dispositif "*Ambition réussite*" s'adresse aux collèges classés en zone d'éducation prioritaire. En Basse-Normandie, trois collèges bénéficient de ce dispositif expérimental qui souhaite sortir d'une logique de zones pour adopter une logique d'élèves. A cette fin, chaque réseau doit avoir un comité exécutif. Le personnel est renforcé par des enseignants expérimentés, des assistants pédagogiques et une infirmière à temps plein. Chaque collège sera porteur dès 2007 d'un projet d'excellence d'ordre culturel, sportif, scientifique, environnemental ou linguistique. Les parcours seront individualisés afin de répondre au mieux aux besoins, différents, de chaque élève. Ces diverses décisions ont été prises afin de favoriser l'égalité des chances et de rendre plus juste le système scolaire.

Dans un proche dessein, l'égalité des chances, la politique de la ville a mis en place le dispositif de "*Réussite éducative*". Plusieurs villes bénéficient d'ores et déjà de cet outil, Caen, Hérouville, Colombelles, Lisieux. D'autres sont actuellement en train de le mettre en place, Cherbourg et Vimoutiers. Il s'agit, grâce à un travail de coordination et de concertation, de repérer les élèves qui ont des difficultés (dyslexie, retard scolaire, etc...) afin d'y remédier dans un cadre hors scolaire avec une équipe de spécialistes adaptée aux soucis de l'enfant. Ce réseau réunit de très nombreux acteurs, éducateur spécialisé, assistante sociale, orthophoniste, enseignant, etc... Le suivi de l'enfant, dès lors que la famille l'accepte, est intégral.